

Une étude
démontre
l'utilité de la
**clinique sans
médecin**
SABSA Page A 3



**Jour de
la Terre** Le
Canada devra
s'attaquer au
chantier des
GES Page A 2

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 88 LE DEVOIR, LE VENDREDI 22 AVRIL 2016 1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

PRÉSIDENTIELLE
FRANÇAISE

Jean-Luc Mélenchon, pour l'amour des peuples

Tout juste débarqué d'avion pour une visite de quelques jours à Montréal, le candidat à la présidentielle française Jean-Luc Mélenchon parle de la nécessaire souveraineté des peuples et des dangers des accords économiques entre l'Union européenne et le Canada.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

« Les preuves d'amour, ça ne se maîtrise pas », dit Jean-Luc Mélenchon, assis à une terrasse de gazon synthétique que s'affaire à nettoyer un employé de l'hôtel où il est descendu à Montréal. Habitué de l'Amérique du Sud, le candidat qui s'est lancé en solo dans la course à la présidence française en est à sa première visite au Québec. Il situe néanmoins d'emblée le Québec au cœur d'un espace politique dont il souhaite l'avènement.

Orateur redoutable, Jean-Luc Mélenchon affirme avoir eu le projet de venir au Québec au cours de sa campagne, mais que « les choses se sont un peu accélérées, voire beaucoup ». Dans les sondages, dit-il, « je suis en train de croiser M. Hollande », en partie à cause de la chute de popularité de celui-ci. À la surprise générale, les deux flotteraient désormais autour des 16% d'appuis. En 2012, Mélenchon avait obtenu 11% des voix, et terminé quatrième.

L'homme est connu pour sa liberté de parole.

VOIR PAGE A 10 : MÉLENCHON

AUJOURD'HUI



Éditorial · La légalisation de la marijuana, ou la victoire de la raison. Manon Cornellier salue le projet libéral. *Page A 8*

Zeitgeist · Entretenir le désir. Jouer à la cachette chaque matin pour alimenter le feu? Certains le font. *Page B 10*

Week-end · Poète derrière la caméra. Le rappeur autochtone Samian expose ses photographies « humaines ». *Page B 1*



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 7

Mike Duffy, d'accusé à victime

Le juge blanchit le sénateur et malmène l'entourage de Stephen Harper

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire
à Ottawa

C'est une véritable onde de choc qui a secoué la capitale fédérale jeudi. Le sénateur Mike Duffy, dont le sort semblait scellé il y a quelques mois, a été acquitté des 31 chefs

d'accusation de fraude, corruption et abus de confiance qui pesaient contre lui. Le juge Charles Vaillancourt a entièrement souscrit à la version des faits de Mike Duffy. Et taillé en pièces la poursuite de la couronne, tout en prenant soin de vilipender le stratagème mis en place par l'entourage de Stephen Harper pour étouffer toute l'affaire il y a trois ans.

Ce n'est pas un criminel qui a profité des règles sénatoriales pour se faire rembourser toutes sortes de dépenses qu'a vu devant lui le juge Vaillancourt. Mais plutôt un Mike Duffy victime d'avoir suivi les conseils de plusieurs et qui n'a jamais enfreint les règles permissives du Sénat.

VOIR PAGE A 10 : DUFFY

PRINCE 1958-2016



Le géant de la pop, lors d'un passage au Centre Molson, au tournant des années 2000. Prince a donné deux spectacles à Montréal en mars.

L'homme en mauve s'éclipse

Le chanteur Prince laisse l'empreinte d'un géant

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Formidablement funk. Superbe-ment pop. Le groove rive à ses guitares. Un génie de la scène, du look, de la démesure. Sorte d'artiste total, seul et unique dans sa galaxie — mauve, évidemment. Mais tout cela doit désormais s'écrire au passé: Prince est mort subitement jeudi, à l'âge de 57 ans.

Les circonstances de son décès demeuraient opaques en soirée. Mais selon différentes sources, Prince aurait été soigné pour une surdose la semaine dernière.

Chanteur, guitariste, multi-instrumentiste, compositeur, danseur, producteur, acteur, réalisateur, icône de la mode et quoi encore, Prince quitte la scène avec l'aura d'un géant — malgré ce petit mètre soixante qu'il surélevait de talons hauts et

savait vêtir de mille flamboyances.

Il s'éclipse en laissant derrière lui une influence presque inégalée dans l'univers pop, soulignait jeudi le magazine spécialisé *Pitchfork* en évoquant tout ce que son œuvre fut en « diversité, popularité et innovation ». À mettre tout près de David Bowie, avec qui il partageait la passion de l'expérimentation créative

VOIR PAGE A 10 : PRINCE

ACTUALITÉS

JOUR DE LA TERRE

Le défi environnemental de Justin Trudeau

La véritable lutte contre les changements climatiques devra débuter après la signature de l'accord de Paris, ce vendredi à l'ONU

MARCO FORTIER

Sous les applaudissements de dirigeants du monde entier, Justin Trudeau doit signer ce vendredi aux Nations unies l'accord de Paris sur la lutte contre les changements climatiques. Mais tout de suite après les poignées de main, les sourires et les tapes dans le dos, le vrai travail commencera en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les «voies ensoleillées» évoquées par le premier ministre risquent de céder la place à des passages nuageux.

Quelque 130 pays enverront un signal fort en signant l'accord de Paris en ce Jour de la Terre, le 22 avril. Les États signataires se sont engagés à tout mettre en œuvre pour limiter la hausse des températures à moins de deux degrés Celsius par rapport aux «niveaux préindustriels». Pour cela, ils devront réduire leurs émissions de GES de 40% à 70% d'ici 2050.

Il s'agit de bien belles cibles, mais le gouvernement Trudeau doit passer de la parole aux actes, insistent les groupes écologistes. Ottawa et les provinces se donnent six mois pour accoucher d'un plan de lutte contre les changements climatiques avant la ratification de l'accord de Paris par le Parlement fédéral, probablement à l'automne.

Un des défis du Canada, c'est que l'industrie pétrolière et gazière, déjà le plus important émetteur de GES au Canada (26% des émissions totales), prévoit d'augmenter sa production, souligne René Audet, directeur de l'Institut des sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Le projet de pipeline Énergie Est, destiné à livrer 1,1 million de barils de pétrole albertain par jour sur 4600 kilomètres, jusque dans les provinces de l'Atlantique, représente un défi supplémentaire pour le gouvernement Trudeau.

«Cet enjeu peut devenir un test pour l'unité nationale. Si le BAPE [Bureau d'audiences publiques sur l'environnement] recommandait de ne pas faire le pipeline Énergie Est, Ottawa pourrait difficilement aller contre la volonté d'une institution québécoise», dit René Audet.

Déjà, des élus de l'Ouest canadien ont répliqué avec vigueur quand le maire Denis Coderre et d'autres représentants québécois ont souligné les risques pour les résidents qui vivent près du pipeline envisagé. Le «Québec bashing» a irrité pas mal de monde.

Une route semée d'embûches

Arrivé à Manhattan une journée à l'avance, Justin Trudeau a eu un aperçu du dilemme qui l'at-



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Justin Trudeau s'est entretenu jeudi avec des étudiants de l'Université de New York.

tend, jeudi, lors d'une discussion avec des étudiants de l'Université de New York. Un étudiant lui a demandé comment il pourrait appuyer les projets de pipelines alors qu'il a fait campagne pour la lutte contre les changements climatiques.

Cette apparente contradiction — appui de principe aux pipelines et nécessité de réduire les émissions de GES — n'est pas le seul obstacle sur la route du gouvernement Trudeau. Ottawa et les provinces se sont donné six mois pour accoucher d'un plan canadien de lutte contre les changements climatiques. Objectif: réduire les émissions canadiennes de GES de 30% par rapport au niveau de 2005, d'ici 2030, comme le gouvernement Harper s'y est engagé.

Les provinces ont accepté le principe de mettre un prix sur le carbone pour inciter les entreprises à moins polluer, mais des divergences subsistent. La Saskatchewan et la Nouvelle-Ecosse, entre autres, résistent à la mise en place de toute forme de taxe sur le carbone, comme le font la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Le Québec, l'Ontario et le Manitoba, eux, ont choisi d'adhérer à la bourse du carbone

avec la Californie. Ce marché du carbone permet aux entreprises polluantes d'acheter un droit de polluer.

«La bataille d'Ottawa pour mettre un prix sur le carbone paraît symbolique. La réalité, c'est que la majorité des provinces ont déjà mis un prix sur le carbone», estime Steven Guilbeault, du groupe Equiterre.

Il est encouragé par les investissements de 4 milliards de dollars dès cette année pour l'environnement — dont la moitié pour les changements climatiques —, annoncés dans le budget fédéral du mois dernier. «Comme disent les anglophones, "money talks". C'est une volonté jamais vue pour un gouvernement fédéral de s'attaquer à cette question-là», dit Steven Guilbeault.

Ces sommes serviront notamment à améliorer les transports en commun. Le secteur des transports est le deuxième plus important émetteur de GES au pays, avec 23% des émissions de tout le pays, selon Environnement Canada.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

AIDE MÉDICALE À MOURIR

La famille Carter descend en flammes le projet de loi fédéral

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les plaignants à l'origine de la cause s'étant rendue jusqu'en Cour suprême dénoncent le projet de loi sur l'aide médicale à mourir qu'a poudu le gouvernement Trudeau pour répondre au jugement. Si cette loi avait été en vigueur, Kay Carter n'aurait pas eu le droit de mettre fin à ses jours, déplore son fils et sa fille. Ils estiment que mieux vaudrait ne pas voter de loi du tout plutôt que de mettre en œuvre ce C-14 honni.

«Je suis outrée que la loi proposée par ce gouvernement exclurait précisément les gens qui sont à l'origine de la cause», a lancé Lee Carter en conférence de presse jeudi. «En vertu de cette loi, Kay Carter se ferait refuser le droit à une mort dans la dignité que la Cour suprême a dit qu'elle avait. Nous nous sommes battus pendant une demi-décennie et avons obtenu une victoire au plus haut tribunal du pays. Ce projet de loi efface la victoire que nous avons obtenue. Je dois maintenant me demander ce que ça a donné.»

Lee Carter est la fille de Kay Carter, une dame qui était atteinte de sténose du canal rachidien lombaire, une maladie qui entraîne la compression progressive de la moelle épinière et condamne le malade à une immobilité forcée. Ne voulant pas vivre alitée, Kay Carter s'est rendue en Suisse en 2010 pour obtenir de l'aide à mourir.

Respect du jugement

Dans sa décision de 2015, la Cour suprême a dit que l'aide médicale à mourir devrait être légalisée dans les cas de «problèmes de santé graves et irrémédiables». Le projet de loi C-14 reprend cette formule, mais définit ces problèmes de santé comme ceux faisant en sorte que «la mort naturelle est devenue raisonnablement prévisible».

«Ma mère n'avait pas une maladie mortelle et n'était pas en train de mourir. Elle subissait des souffrances inimaginables qui auraient pu durer encore plusieurs autres années», rétorque Lee Carter. Josh Paterson, le directeur général de l'Association des libertés civiles de Colombie-Britannique, qui pilotait la cause, conclut que «ce projet de loi ne répond pas au jugement».

La ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, s'est dite convaincue que le C-14 respectait le jugement parce que les cas qui en étaient à l'origine concernaient des personnes en fin de vie. Même si les juges ne l'ont pas écrit, il est donc implicite qu'ils réservent cette aide aux malades condamnées, selon elle. L'autre malade dans la cause, Gloria Taylor, était atteinte de sclérose latérale amyotrophique (SLA). L'espérance de vie des personnes atteintes de SLA est de deux à cinq ans.

Le jugement de la Cour suprême invalidant les articles du Code criminel qui interdisent l'aide médicale à mourir prendra effet le 7 juin prochain. C'est pour éviter un vide juridique qu'Ottawa se hâte de faire adopter sa loi.

Selon M. Paterson, mieux vaudrait l'absence de loi qu'une loi mal faite. «Je ne dis pas qu'il est mieux en général d'avoir un vide, ou d'avoir un vide pour toujours, mais je dis que ce projet de loi est pire que ce que nous aurions [avec le vide].» M. Paterson estime que ce sera comme avec l'avortement: il y a un vide juridique depuis que la criminalisation de cet acte a été invalidée par la Cour suprême et que le gouvernement a échoué à encadrer la pratique.

Le Devoir

Un libéral votera contre

Le projet de loi C-14 a officiellement un opposant libéral. Le député de Winnipeg-Centre, Robert-Falcon Ouellette, a indiqué jeudi que «non», il n'était pas à l'aise avec le projet de loi sur l'aide médicale à mourir. Il n'a pas voulu en dire davantage sur les raisons de son opposition, invitant les journalistes à écouter son discours la semaine prochaine, mais il a évoqué la «perspective autochtone» qui rejette le «concept de suicide». Il a d'ailleurs déposé une pétition de l'archevêché de Winnipeg demandant à Ottawa d'invoquer la clause dérogatoire pour que le jugement de la Cour suprême autorisant l'aide à mourir n'entre pas en vigueur en juin.

DESJARDINS

La fermeture des points de service en Haute-Côte-Nord est évitée pour l'instant

PHILIPPE ORFALI

Trois communautés dévitalisées de la Haute-Côte-Nord conserveront, pour l'instant du moins, leur seule institution financière, ont-elles annoncé jeudi, à la suite d'une entente temporaire avec Desjardins.

La fermeture de trois points de service des caisses populaires Desjardins à Longue-Rive, à Colombier et à Portneuf-sur-Mer n'est pas écartée pour autant, mais elle a été repoussée à juin. Entre-temps, les trois municipalités et la coopérative se sont entendues afin «d'envisager d'autres approches que celle envisagée présentement». Desjardins a pris la décision au début d'avril de regrouper ses services à Forêtville, à 25 kilomètres de là. Comme ailleurs au cours des dernières années, on invoque la faible utilisation des points de service et l'augmentation des transactions sur le Web.

«Dès l'annonce, nous avons proposé d'explorer des modalités différentes pour la desserte des communautés tels des heures réduites d'ouverture, l'hébergement dans les locaux municipaux ou encore le partage de personnel. Nous sommes donc très heureux de l'ouverture exprimée par la présidente de la caisse qui a accepté d'explorer cette voie», a déclaré le porte-parole des maires, le premier magistrat de Longue-Rive Donald Perron.

Le conseil d'administration de la caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord et les maires travailleront «pour trouver une approche différente».

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Manifestation pour la libération de Raïf Badawi

Les pays occidentaux devraient revoir leur stratégie de relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite et privilégier les droits de la personne plutôt que les contrats d'armement militaire, ont plaidé jeudi les participants d'une manifestation à Montréal pour la libération du blo-gueur saoudien Raïf Badawi. M. Badawi, qui n'est pas un citoyen canadien, est emprisonné depuis quatre ans dans son pays pour le contenu de ses blogues. Il a été condamné en 2014 à 10 ans de prison et à 1000 coups de fouet. Il a reçu les 50 premiers coups en janvier 2015, mais il semble que ce châtiment corporel ait été suspendu depuis, du moins de façon informelle. Il y a deux semaines, le premier ministre Justin Trudeau soutenait qu'il ne fallait pas agir «trop vite» dans ce dossier, pour éviter de possibles «conséquences néfastes». La femme de M. Badawi, Ensaf Haidar (à l'avant-plan sur la photo), qui vit à Sherbrooke, réplique que quatre ans, c'est déjà «beaucoup» pour elle et ses enfants.



DOSSIER DE TEMPLES DE L'ART À FORTERESSES ASSIÉGÉES

Les grands complexes culturels ont vieilli, leurs publics se sont fractionnés, le numérique et les crises économiques ont ébranlé leurs fondements. Ces bastions répliquent aujourd'hui en multipliant les ponts tendus. État des lieux depuis New York, Montréal, Québec et Ottawa.

À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER
D'ANDRÉ LAVOIE.

POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

« Y a rien à voir ! »

CHRISTIAN RIOUX

à Paris



La semaine dernière, nous pouvions lire dans *Le Devoir* une phrase pour le moins surprenante. Une responsable de planification familiale était interrogée sur l'étrange disproportion entre garçons et filles que les experts ont constatée dans les naissances au sein des familles d'origine indienne au Canada. Pour une raison inconnue, il naît en effet beaucoup plus de garçons dans ces familles, et cela s'accroît à partir du troisième enfant. On sait qu'en Inde, où seul un fils peut exercer les rites funéraires durant la crémation de ses parents, l'avortement sélectif est une pratique courante.

Or que répondait la consultante? «*On ne va pas chercher les motivations quand une femme veut avorter, alors pourquoi on irait chercher celles de ces femmes-là?*» Peut-être justement parce que ces avortements pourraient cacher un crime abominable!

«*Circulez, y a rien à voir!*» Telle est la réponse que l'on entend souvent dès qu'il est question des pratiques culturelles et religieuses d'une minorité. Comme si la religion n'existait pas et qu'elle était toujours un facteur secondaire et négligeable. Les crimes d'honneur? De toute façon, les femmes sont toujours discriminées partout. Le port du voile islamique? Cela dépend de la façon dont on le porte et, pour le reste, cette vieille coutume disparaîtra bientôt. Le djihadisme? Une réaction extrême de jeunes «radicalisés» due à la pauvreté et à la discrimination.

Tout se passe au fond comme si la religion ne faisait jamais partie de l'équation. Après les attentats de Paris, le président François Hollande poussa d'ailleurs le ridicule jusqu'à affirmer que ces crimes n'avaient «rien à voir avec la religion musulmane».

Et pourtant, que nous disent les djihadistes sinon que leur seule motivation est religieuse? Sinon que tout ce qu'ils font est d'abord justifié par la foi qui leur vient du Coran? C'est à ce véritable déni que s'attaque Jean Birnbaum dans un livre tout en nuances, en finesse et en érudition intitulé *Un silence religieux* (Seuil).

Au fond, nous dit le directeur du cahier littéraire du journal *Le Monde*, la gauche — car il s'agit surtout d'elle — adhère à une vision à ce point «progressiste» du monde, où les religions sont censées s'effacer devant la raison, qu'elle n'est même plus capable de penser le religieux, d'en comprendre les mécanismes et d'en mesurer la force de conviction. Au mieux, la religion ne serait qu'une trace de l'ancien monde qui disparaîtra bientôt. Jamais elle ne peut être perçue comme une force du présent, et encore moins de l'avenir.

◆ ◆ ◆

C'est bien là ce qu'on appelle un déni. Or, cette cécité vient de loin, rappelle ce disciple du philosophe Jacques Derrida. Birnbaum montre avec quel zèle la gauche française qui soutenait avec raison la libération de l'Algérie n'avait pas voulu voir les racines souvent religieuses de cette guerre d'indépendance. Or, sans l'islam, le Front de libération nationale n'aurait jamais pu mobiliser les masses algériennes. À gauche, on voyait bien les signes d'un combat contre les infidèles, mais l'émancipation allait y remédier et faire disparaître ces stigmates du passé. Ce n'était qu'une question de temps.

Birnbaum rappelle que le philosophe Michel Foucault avait bien vu, lui, dans la révolution iranienne une révolution spirituelle comparable aux révoltes protestantes en Europe. Mais on ne le prendra pas au sérieux, convaincu que le progrès matériel aurait raison de ces vieilleseries. Birnbaum remonte même jusqu'à Marx, dont les héritiers ne verront dans la religion que le simple «soulagement de la créature opprimée».

Ce «silence» de la gauche devant la religion l'empêche notamment de voir le conflit que l'islam entretient depuis des siècles avec la modernité et la guerre civile qui se déroule en son sein. Voilà pourquoi des intellectuels de gauche se permettent de traiter d'«islamophobe» un Kamel Daoud, qui risque pourtant sa vie chaque jour à Oran.

En reléguant l'islamisme au Moyen Âge, on s'interdit de voir qu'il est né, au XIX^e siècle, pour répondre à certaines contradictions de la modernité. Et que la religion, contrairement à ce l'on croit à gauche (mais aussi à droite), n'est pas étrangère à la postmodernité. Il n'est qu'à voir comment l'islamisme s'est adapté aux techniques les plus modernes et se déplace avec agilité dans notre système juridique qui met les droits de l'individu au-dessus de tout. Comme le dit Birnbaum, «l'islamisme, c'est hypermoderne».

Devant cette thèse, on comprend aussi à quel point le discours sur la «déradicalisation» met la religion de côté au seul profit de la psychologie. A nouveau, le fondamentalisme ne serait qu'un déviant qu'il suffirait de remettre dans le droit chemin du progrès. Comme si les djihadistes n'étaient pas en quête de sacré et de quelque chose qui les dépasse.

À l'heure du déclin de l'humanisme, l'islamisme apparaît pourtant comme le seul universalisme qui défie aujourd'hui le capitalisme mondial. Ce que nous apprend Birnbaum, c'est que, dans le vide spirituel qui caractérise nos sociétés, la religion a gardé toute sa force et son gigantesque pouvoir de mobilisation. Bref, qu'il faut prendre la religion au sérieux.



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

La clinique SABSA est essentiellement portée par l'infirmière praticienne spécialisée Isabelle Têtu, qu'on voit ici avec la patiente Jennifer Drouin.

Des chercheurs démontrent l'utilité de SABSA

La clinique sans médecin ne constitue pas un «réseau parallèle», conclut un rapport

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

La clinique infirmière SABSA de Québec n'est pas un «*modèle parallèle de soins*» comme le dénonce le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, clament des chercheurs à la lumière d'une étude menée sur la première année d'existence de la coopérative.

Non seulement SABSA a permis d'économiser au moins 147 000\$ en soins médicaux en 2015, elle a surtout offert des soins et un suivi dans certains cas impossibles à obtenir autrement dans le réseau de la santé, selon le rapport de recherche préliminaire dont *Le Devoir* a obtenu copie.

«*C'est le contraire d'un réseau parallèle, c'est une jonction entre le réseau standard et les besoins particuliers d'une population vulnérable*», dit le chercheur à l'Université de Montréal Damien Contandriopoulos.

En plus de ce dernier, le rapport est signé par six chercheurs, dont Arnaud Duhoux de l'Université de Montréal et Bernard Roy de l'Université Laval.

Ce que ça donne

La coopérative a traité 1189 patients différents en 2015. Elle a offert 3256 consultations, pour une moyenne de 271 par mois. L'infirmière praticienne spécialisée (IPS) Isabelle Têtu indique par ailleurs que, depuis le début de 2016, le rythme de croisière semble avoir été atteint, et c'est près de 400 consultations par mois qui ont été réalisées. «*Nous sommes rendus à près de 1600 patients rejoints*», ajoute-t-elle. *On offre des soins des oreilles jusqu'aux cheveux.*»

Un peu plus de la moitié des patients sont venus consulter plusieurs fois — on peut déduire que la coopérative est devenue leur lieu habituel de soins.

La clientèle est composée à 40% de patients présentant au moins une vulnérabilité. La plus fréquente: les problèmes de santé mentale, à 19%. Ce sont aussi 14% des patients qui vivent

Minuit moins une

À quelques jours de la fin de son financement, le 1^{er} mai, la clinique est toujours à la recherche de solutions pour assurer son avenir. Une campagne de sociofinancement a permis d'amasser 36 000\$, alors que les besoins sont d'environ 250 000\$. Le sans rendez-vous sera fermé le 1^{er} mai, mais Isabelle Têtu continuera à suivre ses patients, bénévolement s'il le faut, dans l'espoir d'une solution viable. «*On ne va pas fermer du jour au lendemain*», assure-t-elle. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale poursuit ses discussions avec elle pour trouver une solution. «*Cette clientèle-là est importante pour nous*», assure le p.d.g. du CIUSSS, Michel Delamarre. M^{me} Têtu pourrait notamment intégrer le CLSC, propose-t-il, «*puis on va continuer à voir comment on fait pour desservir cette clientèle-là*».

avec le VIH/sida ou l'hépatite C.

Parmi ceux qui ont consulté quatre fois ou plus pendant l'année, 77% ont une vulnérabilité. Il semble donc que ce sont ces patients qui avaient le plus besoin d'une prise en charge qu'ils ne trouvaient peut-être pas ailleurs dans le réseau.

Même si les patients ont consulté pour 200 raisons différentes, les infirmières et travailleuses sociales de SABSA ont réglé la quasi-totalité de ces problèmes de santé. Moins de 5% des consultations ont nécessité d'être soumises à un professionnel de la santé extérieur, ce qui «*démontre la capacité de la coopérative à prendre en charge la grande majorité des besoins de soins de ses patients*», indique le rapport des chercheurs. La coopérative collabore notamment avec des médecins spécialistes dans le suivi des patients vivant avec l'hépatite C ou le VIH.

«*On dit que SABSA offre des soins parallèles à*

ceux du CLSC. Or c'est plutôt le CLSC qui envoie des patients à SABSA», observe Damien Contandriopoulos.

Ce que ça coûte

SABSA, c'est essentiellement une IPS, Isabelle Têtu, entourée d'infirmières cliniciennes et de travailleuses sociales qui n'hésitent pas à se rendre là où les patients sont, notamment les toxicomanes.

Selon le rapport, les frais de fonctionnement pour 2015 ont été de 301 157\$. Ce sont 5618 actes médicaux qui auraient été facturés à la RAMQ si les patients avaient consulté en clinique. En tenant compte des primes octroyées aux médecins pour les patients vulnérables et des subventions aux GMF, la facture aurait avoisiné les 147 000\$.

Damien Contandriopoulos explique que cette estimation est très prudente. Elle utilise des examens médicaux réguliers à 22\$ comme référence, et non pas des visites à l'urgence, qui coûtent beaucoup plus cher au réseau de la santé. «*Il est certain en fait que les économies ont été plus importantes, mais nous demeurons prudents dans nos estimations*», dit le chercheur.

Impossible de dire si les économies en visites médicales pourraient un jour être à la hauteur des coûts de fonctionnement de la coopérative — qui s'autofinancerait, en quelque sorte. «*Mais elle offre aussi des services qui ne sont pas tous offerts dans le système*», fait valoir M. Contandriopoulos. *Si on prévient une seule infection à l'hépatite C chez un toxicomane ou une seule greffe du foie chez une personne atteinte, ce sont des dizaines de milliers de dollars d'économie grâce à la prévention.*»

Certains soins offerts à SABSA lui sont uniques, mais d'autres le sont effectivement, du moins théoriquement, au CLSC, ajoute le chercheur.

Avec Isabelle Porter
Le Devoir

DROITS DES AUTOCHTONES

Saganash met à l'épreuve le gouvernement Trudeau

FANNIE OLIVIER

à Ottawa

Romeo Saganash a déposé jeudi un projet de loi pour s'assurer que les lois canadiennes respectent la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Le député néodémocrate entend ainsi tester «la sincérité» du gouvernement libéral sur ses engagements à l'égard des peuples autochtones.

La Déclaration a été adoptée sans enthousiasme en 2010 par le gouvernement conservateur de Stephen Harper, qui lui avait d'abord opposé une résistance pendant trois ans. M. Harper a fini par apposer la signature du Canada au bas du document, qu'il jugeait avant tout symbolique. M. Saganash veut pousser un cran plus loin et s'assurer que les lois canadiennes y sont conformes.

«*Il est temps maintenant de procéder à la prochaine étape logique, qui est celle de s'assurer que la Déclaration peut finalement être reflétée dans toutes les lois du pays qui touchent les peuples autochtones*», a-t-il expliqué en point de presse à Ottawa, jeudi.

La Déclaration dresse une liste des droits individuels et collectifs des peuples autochtones et aborde de nombreuses questions, comme les

terres traditionnelles, l'autodétermination, l'identité, la langue et l'éducation. Ses 46 articles prônent notamment l'égalité et le respect. Le Canada avait été un des quatre États à avoir voté contre lors du vote à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2007. Il s'est finalement ravisé trois ans plus tard.

Donner le bénéfice du doute

Dans le projet de loi C-262 de M. Saganash, il est écrit que le Canada «*doit prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les lois fédérales soient compatibles avec la Déclaration*».

Le député d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou a rappelé que la mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU — une recommandation de la Commission de vérité et de réconciliation — était inscrite dans les lettres de mandat de la ministre des Affaires autochtones, Carolyn Bennett. Il espère donc qu'il aura l'appui du gouvernement dans sa démarche. Il avait déjà déposé un projet de loi semblable auparavant et avait obtenu l'appui des libéraux, alors dans l'opposition.

«*J'ai toujours dit, depuis que ce nouveau gouvernement [libéral] a été élu, que je n'allais pas douter de leur sincérité à établir une nouvelle relation avec les peuples autochtones. Mais en tant que député de l'opposition, j'ai la tâche de mettre*

à l'épreuve cette sincérité», a-t-il souligné.

Au bureau du premier ministre, on ne se prononce ni pour ni contre, indiquant qu'il faudra d'abord étudier le projet de loi.

«*Nous avons hâte de participer au débat sur le projet de loi de M. Saganash et nous le remercions pour tout son travail acharné sur ce dossier. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et à travailler en partenariat avec les Autochtones afin de bâtir une véritable relation de nation à nation*», a affirmé par courriel l'attaché de presse de Justin Trudeau, Cameron Ahmad.

Les problèmes vécus dans les communautés des Premières Nations sont criants, comme l'a illustré récemment l'épidémie de suicides vécue à Attawapiskat.

Selon Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, la mise en œuvre de la Déclaration constituerait une suite logique de l'engagement libéral. À ses yeux, la Déclaration lance à Ottawa le message que «*maintenant, c'est le temps de changer les choses et d'entretenir une relation qui, vraiment, met plus en évidence la dignité des peuples autochtones*».

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Une autre mesure conservatrice est remise en cause

Ottawa — La Cour suprême du Canada a accepté jeudi d'entendre une cause entourant des modifications apportées par l'ancien gouvernement conservateur au régime de libération conditionnelle. Les conservateurs ont supprimé en 2012 l'obligation, pour la Commission des libérations conditionnelles, de tenir une audience orale à la suite de la suspension, cessation ou révocation de la liberté conditionnelle ou d'office. Les deux plaignants dans cette affaire contestent la constitutionnalité de ces dispositions, alléguant qu'elles violeraient l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés.

La Presse canadienne

Plus de 16 000 \$ pour déterminer le sérieux du «pastafarisme»

Québec — Des fonds publics ont servi à démontrer qu'un foudlard de pirate et une passoire à spaghettis ne peuvent pas être considérés comme des signes religieux justifiant une demande d'accommodement. La Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) a déboursé 16 140 \$ pour donner un contrat servant à déterminer si le «pastafarisme», qui se réclame d'un dieu appelé le «Monstre en spaghetti volant», constituait une religion. La députée caquiste Nathalie Roy s'est indignée jeudi de ce qu'elle a qualifié de gaspillage de fonds publics basé sur un manque de jugement. Selon elle, cette commande «loufoque et ridicule» relance le débat autour des accommodements religieux, alors que Québec n'a toujours pas défini de balises claires.

La Presse canadienne



Jean-François Morasse et Gabriel Nadeau-Dubois s'affrontent en cour depuis 2012.

Morasse et Nadeau-Dubois devant la Cour suprême ce vendredi

ISABELLE PORTER
à Québec

C'est finalement ce vendredi que la Cour suprême entendra la cause opposant Jean-François Morasse et Gabriel Nadeau-Dubois. Le plus haut tribunal au pays devra établir si la Cour d'appel a erré en acquittant Nadeau-Dubois en décembre 2014.

La cause doit être entendue en matinée à Ottawa. Elle fait suite à un combat judiciaire de plus de trois ans qui a pris naissance au cœur du conflit étudiant.

Alors étudiant en arts plastiques à l'Université Laval, Jean-François Morasse, un opposant à la grève, avait obtenu une injonction pour qu'on lui permette d'accéder à ses cours. Il avait ensuite poursuivi Gabriel Nadeau-Dubois pour outrage au tribunal en

plaidant que ce dernier avait encouragé les étudiants à défier des injonctions lors d'une intervention à RDI.

Lors de l'entrevue, le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) avait déclaré qu'il est «tout à fait légitime que les gens prennent les moyens nécessaires pour faire respecter le vote de grève», en érigeant notamment des piquets de grève.

Deux jugements

En décembre 2012, la Cour supérieure l'avait condamné à 120 heures de travaux communautaires. Le juge Denis Jacques estimait alors «qu'au lieu de soutenir cette règle fondamentale qui repose sur le principe de la primauté du droit, pierre d'assise de notre société libre et démocratique», Gabriel

Nadeau-Dubois avait «choisi la voie de l'affront et de l'incitation au non-respect des injonctions». M. Nadeau-Dubois avait alors porté la cause en appel.

Or voilà qu'en janvier 2015, la Cour d'appel se rangeait aux arguments de son avocat, M^e Giuseppe Sciortino. Selon le juge Dufresne, ses propos à la télévision étaient ambigus. «À moins d'une extrapolation déraisonnable des paroles prononcées par l'appelant, on ne peut y déceler la preuve hors de tout doute de la transgression [...] de l'ordonnance.»

Cette cause est suivie de près par les groupes de défenses des libertés civiles comme la Ligue des droits et libertés. Dans un texte publié jeudi dans *Le Devoir*, un collectif de 50 personnes affirmait que cette croisade judiciaire constituait «un dangereux précédent». «On peut être en accord ou en désaccord» avec l'opinion émise par M. Nadeau-Dubois dans l'entrevue, écrivaient-ils. «Mais le débat est ailleurs: il porte sur la judiciarisation des débats publics, sur le recours au judiciaire pour faire taire ces débats», ajoutaient-ils.

Le Devoir

MONTRÉAL

Coderre envisage la fin des calèches

JEANNE CORRIVEAU

Une collision entre un cheval et une voiture dans le quartier Griffintown a ravivé le débat sur la présence des calèches à Montréal. Déplorant l'incident, le maire Coderre a indiqué qu'il examinait toutes les options, dont celle d'interdire les calèches dans la métropole.

Depuis des années, la présence de calèches en ville est remise en question. Mercredi, une vidéo diffusée sur Internet a donné des munitions à ceux qui souhaitent leur disparition.

On y voit un cheval de calèche, sans cocher à bord, heurter une voiture à l'angle des rues Peel et Wellington. Le cheval se relève avec quelque difficulté et s'éloigne sans blessure apparente.

«Ma patience a des limites. C'est sûr que ce sont des images qui sont extrêmement choquantes», a dit le maire jeudi, sans pour autant être prêt à interdire les calèches. «Je pense que le cheval fait partie de l'identité de Montréal. Je l'ai déjà dit dans le contexte des célébrations du 375e.»

Le maire a pourtant en mains l'étude qu'il avait commandée l'an dernier à l'organisme Cheval Cheval au sujet des chevaux en milieu urbain, mais il a dit vouloir terminer son analyse avant de prendre position: «J'ai demandé quelles étaient les options. Qu'il n'y ait plus de calèches à Montréal? Faut-il professionnaliser l'industrie davantage? A-t-on besoin d'outils réglementaires pour qu'on ne soit pas à la merci des propriétaires? Ne vous inquiétez pas, je suis très sensibilisé à cette question.»

Enquête en cours

Joint par *Le Devoir*, Jean Gaudubert, membre du conseil d'administration de Cheval Cheval, a indiqué que le rapport de l'organisme avait été remis à l'administration il y a plusieurs mois, mais il n'a pas voulu dé-

voiler les recommandations qui avaient été formulées. Il a qualifié de «très surprenant» l'incident survenu à Montréal, mais a indiqué qu'il fallait examiner le contexte avant d'en tirer des conclusions.

De son côté, la Ville de Montréal, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a ouvert une enquête concernant l'incident de cette semaine.

Rappelons que l'an dernier, la chute d'un cheval sur une plaque de chantier avait créé l'émoi et incité le maire Coderre à commander un rapport vétérinaire sur la santé des chevaux de calèche. Celle-ci avait démontré que les chevaux étaient généralement bien traités.

Une industrie archaïque?

Il y a urgence d'agir, estime l'opposition à l'Hôtel de Ville. Le conseiller de Projet Montréal Sterling Downey a réclamé la suspension des permis de l'entrepreneur à qui appartient le cheval. Il a aussi demandé la tenue d'une consultation sur l'avenir de l'industrie des calèches à Montréal et une hausse du nombre d'inspecteurs.

«Si la Ville de Montréal n'est pas capable de gérer cette industrie, on va être obligés de demander l'abolition des calèches. C'est ridicule que l'on continue à avoir ces incidents, a-t-il dit. On ne peut continuer comme ça. C'est déplorable pour l'image de Montréal. Il faut faire quelque chose pour protéger ces animaux.»

De son côté, la SPCA a qualifié l'industrie des calèches d'«archaïque, cruelle et dangereuse» et a pressé l'administration d'emboîter le pas aux villes de Londres, Paris, Beijing et Toronto, qui ont interdit les calèches.

Le Devoir



LE DEVOIR DE DÉBATTRE

15 ans après le rapport Larose, le français est-il en péril au Québec?

Animé par l'éditorialiste du *Devoir*
Antoine Robitaille



M^e Frédéric Bérard
Constitutionnaliste et codirecteur de l'Observatoire national en matière de droits linguistiques



Martine Desjardins
Présidente du Mouvement national des Québécois



Anne Lagacé Dowson
Journaliste et commentatrice



Christian Rioux
Correspondant du *Devoir* à Paris

Le mercredi 27 avril 2016, 19 h

Chapelle du Musée de l'Amérique francophone • 2, côte de la Fabrique, Québec
Réservez au 418 643-2158 • Prix : 12 \$ (abonnés des Musées de la civilisation et étudiants 10 \$)



LE DEVOIR

L'inis



Les Amis du Devoir vous invitent à rencontrer les artisans du journal à l'occasion de la

JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Invités spéciaux

Brian Myles

Directeur du *Devoir*

Plaidoyer pour la presse indépendante; qu'attend l'État pour la soutenir?



Conférence animée par

Marie-Maude Denis

Animatrice et journaliste à l'émission *Enquête*



Josée Blanchette

Chroniqueuse au *Devoir*

L'audace, la meilleure amie de la liberté dans une presse en santé

Remise des prix

LE DEVOIR DE LA PRESSE ÉTUDIANTE

ENTRÉE GRATUITE • MERCREDI 4 MAI 2016 À 19 H

À la Société des arts technologiques, 1201 boulevard Saint-Laurent, métro Saint-Laurent



LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER

N|A|T|I|O|N|A|L
Partenaire sûr. Regard neut.[®]

SAT SOCIÉTÉ DES ARTS TECHNOLOGIQUES



Culture et Communications
Québec

FONDS
de solidarité FTQ

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

SOCIÉTÉ
DÉVELOPPEMENT
ANGUS

ACTUALITÉS

ÉNERGIE EST

L'analyse des retombées économiques se fera à l'interne

ALEXANDRE ROBILLARD
à Québec

L'opposition péquiste a créé un climat «*vicié et malsain*» qui a mené le gouvernement à annuler un contrat donné sans appel d'offres pour l'évaluation des retombées économiques du projet d'oléoduc Énergie Est, a déclaré jeudi le ministre des Finances, Carlos Leitão.

M. Leitão a affirmé que ce seront les fonctionnaires de son ministère qui effectueront finalement ce mandat, plutôt que le cabinet de consultants Aviso Conseil.

«*Nous avons décidé de faire ça, de le donner au ministère des Finances étant donné le climat vicié et malsain qui a été créé par l'opposition officielle, a-t-il dit aux journalistes. Avant même que la firme commence ses travaux, l'opposition était déjà arrivée à la conclusion que ce rapport allait être complaisant et que les personnes en question étaient des incompetents.*»

En début de semaine, M. Leitão avait annoncé qu'un contrat de près de 95 000 \$ avait été donné sans appel d'offres à Aviso, ce qui lui a valu des critiques de la part du chef péquiste Pierre Karl Péladeau.

M. Péladeau a établi un lien entre un des associés d'Aviso, Jean-Pierre Lessard, et le directeur du cabinet du ministre, Guillaume Caudron, qui sont d'anciens collègues du cabinet-conseil Secor et coauteurs d'une estimation chiffrant les retombées économiques du Plan Nord à 148 milliards.

Les péquistes ont aussi souligné qu'un des associés actuels d'Aviso, Pierre Lefebvre, avait été choisi par l'ex-ministre libérale des Finances Monique Jérôme-Forget afin de diriger l'Agence des partenariats public-privé, en 2005.

Leitão se défend

Jeudi, M. Leitão a affirmé que son directeur de cabinet n'a «*jamais été impliqué directement ou indirectement dans l'octroi de ce contrat*».

Selon le ministre, alors que le Parti québécois était au pouvoir, le ministère avait accordé des contrats de gré à gré aux personnes citées par ses adversaires.

«*Aujourd'hui, ces personnes sont des incompetents, mais en 2012 et 2013, ils étaient très bons, a-t-il dit. Cette incohérence est déplorable.*»

Les coûts de l'annulation du contrat à Aviso Conseil devraient être minimes puisque le contrat ne prévoit qu'un remboursement des frais engagés alors que le mandat venait tout juste d'être confié, a indiqué le ministre.

Selon une source gouvernementale, le PQ a «*injustement*» fait un lien partisan puisque Jean-Pierre Lessard a été économiste pour le Bloc québécois. «*Ce n'est pas un ami libéral*», dit-on.

La Presse canadienne



ELAINE THOMPSON ASSOCIATED PRESS

La légalisation de la marijuana par le gouvernement fédéral est prévue en 2017.

MARIJUANA

Québec attend le projet de loi fédéral pour changer d'approche

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire
à Québec

Le gouvernement du Québec se prépare sans grand enthousiasme à la légalisation de la marijuana prévue au cours de l'année 2017 par le gouvernement fédéral.

D'ici là, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales n'abandonneront pas pour autant les dossiers de possession de cannabis, averti le ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, jeudi. Cependant, ils ont toujours la possibilité d'emprunter la «*voie non judiciaire*» pour des personnes épinglées pour possession simple de petites quantités de marijuana (30 grammes ou moins), a-t-elle rappelé.

Le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, s'est aussi gardé de donner des consignes temporaires aux corps de police, comme celle de fermer les yeux face à des individus se trouvant en possession de cannabis.

A Montréal, le maire Denis Coderre a indiqué que les agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) «*[feront] preuve de discernement*». «*On sait qu'on s'en va vers la légalisation. Je pense que, pendant tout ce processus, il faut faire preuve de discernement*», a-t-il affirmé, avant d'ajouter: «*Il*

Infractions liées
au cannabis

2010:	15 769
2011:	15 727
2012:	14 677
2013:	15 476
2014:	15 038

Source : ministère de la Sécurité publique

ne faut pas essayer le système.»

M. Coderre a aussi plaidé pour le déploiement de différentes «*mesures d'éducation*» sur la consommation de ce psychotrope avant qu'il soit accessible à toute personne majeure et vaccinée.

Analyse en cours

Un comité interministériel mène déjà des «*travaux d'analyse*» sur les «*enjeux*» liés à la légalisation de la marijuana, a souligné M. Coiteux. En effet, le gouvernement québécois a préféré ne pas attendre le dépôt d'un projet de loi à la Chambre des communes. «*Il y a un gouvernement légitimement élu qui va de l'avant avec un engagement qu'ils ont pris. Il y aura un projet de loi. Ma responsabilité comme ministre de la Sécurité publique, c'est de m'assurer que les conditions au Québec soient telles qu'on*

puisse s'adapter à cette situation-là», a-t-il affirmé.

A l'instar de son confrère, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, s'est abstenu de s'immiscer dans le débat sur la légalisation du pot. «*Que je pense que c'est une bonne ou une mauvaise idée [c'est sans intérêt puisque] c'est un choix fédéral. Alors, à partir du moment où le fédéral décide d'aller de l'avant, on doit aller de l'avant. On n'a pas le choix*», a-t-il affirmé aux médias.

M. Barrette a néanmoins appelé Ottawa à la «*prudence*». Il a exhorté son homologue fédéral, Jane Philpott, à établir des «*règles d'encadrement claires, précises pour la protection du public*». Bref, «*comment ça va s'opérationnaliser?*» A ce moment-ci, «*c'est la grande question*», estime-t-il.

Les modalités de vente du cannabis, après son éventuelle légalisation, constituent le «*prochain enjeu*» à traiter, a souligné le ministre libéral.

M. Barrette a toutefois rappelé les «*effets potentiellement délétères sur la santé*» d'une grande consommation de marijuana. «*On pourrait faire le même raisonnement avec l'alcool.*»

Avec Jeanne Corriveau
Le Devoir

Lire aussi › Victoire de la raison. Un éditorial de Manon Cornélius. Page A 8

La ministre David n'envisage pas d'aide immédiate pour la presse écrite

PHILIPPE ORFALI

Face à la situation précaire dans laquelle se trouvent un nombre grandissant de médias traditionnels, la ministre de la Culture, Hélène David, reste de marbre. Son gouvernement n'a pas, pour l'heure, l'intention d'aider la presse écrite, régionale ou indépendante au moyen de subventions ou de crédits d'impôt additionnels.

C'est du moins ce qu'elle a laissé entendre jeudi soir à l'Assemblée nationale, lors de l'étude des crédits budgétaires en culture. Pressée par la députée péquiste Véronique Hivon de préciser si le gouvernement Couillard pourrait envisager une aide financière additionnelle aux journaux et autres médias menacés de fermeture en raison des bouleversements qui ébranlent leur industrie, M^{me} David a refusé de s'engager. Les journaux régionaux se débrouillent bien seuls, a-t-elle soutenu.

«*Il y a eu des transactions sur lesquelles on n'a pas nécessairement de pouvoir, mais quand Capitales Médias a repris certains journaux [de Gesca], ça a été un soulagement collectif.* [...]

Tout ça est en mouvance.»

La porte-parole péquiste en matière de culture s'est montrée déçue. Un nombre grandissant d'États interviennent pour soutenir l'industrie médiatique, rappelle-t-elle. «*Ce n'est pas un domaine qu'on peut laisser aller au gré des marchés! C'est un pilier démocratique important. J'invite la ministre à réfléchir à un plan concret*», a-t-elle dit, évoquant des «*chiffres effarants*» qui laissent craindre le pire. «*Le gouvernement fédéral songe à agir, nous, on laisse le train passer. Or, le gouvernement a une responsabilité de favoriser l'information*», a-t-elle déploré.

Hélène David a affirmé qu'elle avait rappelé récemment à ses collègues l'importance, pour leur ministère, d'acheter de la publicité dans les journaux régionaux, une source de revenus majeure pour ces publications. Depuis 1995, un décret «*incite*» les ministères à investir 4 % de leur budget publicitaire dans les médias communautaires. Mais cette cible est rarement atteinte.

Le Devoir

FINANCEMENT POLITIQUE

Le DGEQ se dit prêt à analyser l'information qu'on lui fournira

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) est «*prêt*» à passer au crible les «*livres*» des vingt dernières années du PLQ, du PQ, de la CAQ et de QS. Il invite tous les partis politiques «*accept[ant] de se prêter à l'exercice*» de lui remettre toute la documentation en leur possession.

«*On va procéder à l'examen de ce que les partis vont être en mesure de nous fournir*», a indiqué la porte-parole du DGEQ, Julie St-Arnaud Drolet, dans une entrevue téléphonique avec Le Devoir jeudi soir. «*On est prêts à entamer une vérification. [...] Le DGE va procéder à l'examen des livres des partis [politiques], et des pièces justificatives qu'ils pourront fournir*», a-t-elle ajouté.

L'organisme disposant d'un pouvoir de surveillance et de contrôle à l'égard du financement politique a cru bon d'afficher sa disponibilité «*à la suite de la discussion des derniers jours à l'Assemblée nationale*».

Les partis d'opposition se sont affairés toute la semaine à accentuer la pression sur le premier ministre Philippe Couillard afin qu'il dévoile les «*secrets*» du financement du Parti libéral du Québec. «*Le Parti libéral va finir par plier. [...] Il faut juste persister*», avait lancé le député solidaire Amir Khadir, mercredi midi, après que le gouvernement libéral eut balayé du revers de la main une motion «*reconnais[ant] la nécessité de déclencher, en collaboration avec le Directeur général des élections du Québec, une enquête [...] concernant le fi-*

ancement des partis politiques au cours des années 1996 à 2011». Il a refait de même jeudi. «*Nos livres sont ouverts, M. le Président, pas de consentement*», a déclaré le leader parlementaire adjoint du gouvernement, Gerry Sklavounos.

M. Couillard a répété que les «*livres*» du PLQ, où sont colligées une foule d'informations sur les revenus et les dépenses engagées à «*toute époque*», sont accessibles «*en tout temps*» au DGEQ.

«Actions à entreprendre»

En l'absence de consigne unanime de l'Assemblée nationale, le DGEQ a décidé de prendre les devants. Il précise toutefois que son «*examen*» des rapports financiers de toutes sortes qui lui seront éventuellement soumis ne lui

permettra pas de prendre toute la mesure du financement illégal amassé par chacune des formations politiques. «*A lui seul, l'examen des livres et des rapports financiers des partis ne viendra pas établir le portrait global du financement illégal. La Loi électorale prévoit actuellement un délai de conservation de cinq ans pour les pièces justificatives. Ce délai était de deux ans avant 2010*», a souligné M^{me} St-Arnaud Drolet. «*Mais nos vérifications vont toutefois pouvoir guider les actions à entreprendre par la suite*», a-t-elle poursuivi.

Le PLQ établira un «*modus operandi*» avec le DGEQ, a fait valoir le porte-parole du parti politique, Maxime Roy. «*On va offrir notre collaboration pleine et entière. On l'a toujours fait. On va continuer à le faire.*»

Le Devoir



JACQUES BOISSINOT PC

Le DGEQ a lancé jeudi un appel à tous les partis politiques.

Visites libres

CE DIMANCHE DE 14 H À 16 H • 514 985-3322
PETITESANNONCES@LEDEVOIR.COM

OUTREMONT



24 CH. BATES APP. 204

Un joyau dans un écrin de verdure. Condo 2 CAC, 1 200 p.c., garage, ascenseur, rénovation de très haute qualité, planchers chauffants, vue sur la colline boisée. La plus belle vue d'Outremont.

685 000 \$ - MLS # 12237165

CAROL NADON | JOËLLE GERVAIS
514-271-2131
courtiers immobilier

HOCHELAGA



4232 rue Adam

Grand condo de 1060 + 100 pc, 2 ch. doubles. Cachet absolument unique: boiserie, vitraux, bois francs. Venez voir !

279 000 \$ - CENTRIS 12811439

PATRICIE DANSEREAU

514-999-9495
Courtier immobilier, Via Capitale du Mont-Royal

OUTREMONT



24 CH. BATES APP. 302

Adossé au boisé, le Bois de la colline est un secret bien gardé. Immeuble sécuritaire de 31 unités, bien administré. 1 385 p.c., 3 chambres, 2 SDB, garage.

569 000 \$ - MLS # 16854492

CAROL NADON | JOËLLE GERVAIS
514-271-2131
courtiers immobilier

POUR ANNONCER
DANS CETTE SECTION
VEUILLEZ CONTACTER
LES PETITES ANNONCES
AU 514 985-3322



ABAT-JOUR ILLIMITÉS

L A M P S H A D E S

OBTENEZ

20% de rabais sur TOUS et 40% de rabais sur TOUS
nos abat-jour nos pieds de lampes

Présentez ce coupon au moment de l'achat. Excluant les commandes.
Aucun ajustement de prix sur les commandes ou achats antérieurs.
Valable du 22 avril au 31 juillet 2016.

- Plus de 5,000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest • (514) 344-8555 • 1 (866) 747-8555
Laval : 2267, boul. Le Corbusier • (450) 682-8280

www.abatjourillimites.ca

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

DUMPING

Une bataille de l'aluminium s'engage avec les États-Unis

Des syndicats québécois veulent faire exclure le Canada d'éventuelles mesures de rétorsion

GÉRARD BÉRUBÉ

Surpris par leurs collègues américains appelant à une surtaxe de 50 % sur l'aluminium importé, les syndicats tentent d'exclure le Canada d'éventuelles mesures de rétorsion.

Unifor puis les Métallos se sont dits surpris jeudi par l'initiative des United Steelworkers (USW — Syndicat international des Métallos) demandant à la Commission sur le commerce international des États-Unis d'imposer aux alumineries non américaines une surtaxe pouvant aller jusqu'à

50 % sur l'aluminium entrant aux États-Unis.

Au Parti québécois, le député de Jonquière, Sylvain Gaudreault, a également réagi jeudi en exhortant le gouvernement Couillard d'intervenir rapidement auprès des autorités américaines pour contester toute éventuelle surtaxe sur les importations d'aluminium en provenance du Canada, peut-on lire sur TVA Nouvelles. Il est estimé qu'au moins 65 % de l'aluminium produit au Canada est importé aux États-Unis.

Le geste déchire également les syndicats. Chez les Métal-

los, on entend démêler le tout. «*Nous comprenons le désarroi des sections locales américaines du secteur de l'aluminium, où il s'est perdu des milliers d'emplois depuis cinq ans*», jusqu'à 6500, a-t-on chiffré. «*Le dumping chinois et d'autres pays tels que la Russie et l'Arabie saoudite font mal aux États-Unis. Mais nous ne permettrons pas que les travailleurs d'ici, les usines d'ici, compétitives, qui fonctionnent avec une énergie verte, pâtissent d'une tentative de sauvetage. On ne mettra pas à risque les alumineries canadiennes*», explique la direction québécoise des Métallos dans

un communiqué publié jeudi.

La demande américaine vise «*le dumping déloyal*», avec des producteurs qui ne respectent pas les prix de référence à la bourse des métaux de Londres. «*Ce n'est pas ce que font les alumineries québécoises et canadiennes. Il faut corriger le tir et mieux cibler la requête. Le Syndicat des Métallos fera donc des représentations, de concert avec les autorités canadiennes, pour que l'aluminium canadien soit exclu d'une éventuelle surtaxe*», a ajouté le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau. Des discussions ont permis de clarifier la position

avec le Syndicat international des Métallos (USW) et «*d'entamer les représentations pour mieux cibler la demande*», assure-t-il. «*Tant au Canada qu'aux États-Unis, des représentations sont amorcées pour exclure l'aluminium d'ici d'éventuelles mesures commerciales antidumping*.»

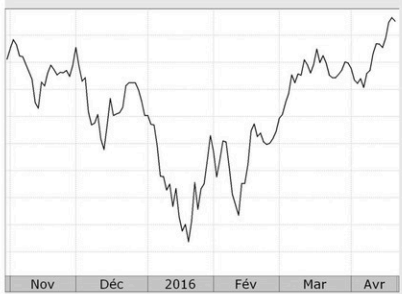
Un autre syndicat également affilié à la FTQ, abritant plusieurs membres exerçant dans l'industrie de l'aluminium, a également manifesté sa «*stupéfaction*» face à l'initiative du syndicat américain. «*Ça nous apparaît assez incompréhensible, d'autant plus que ça [affecte-*

terait] *non seulement nos membres, mais tout autant les leurs qui travaillent dans l'industrie de l'aluminium dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*», a déclaré Renaud Gagné, directeur québécois d'Unifor, dans un communiqué.

Il indique que des échanges ont eu lieu entre la direction québécoise d'Unifor et celle des Métallos. «*On m'assure que tous les efforts seront faits pour que la situation soit corrigée et que la production canadienne soit exclue de cette pétition*», écrit-il.

Le Devoir

MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO S&P TSX 13 881,20 ▼ -30,09 -0,2%	New York S&P 500 2091,48 ▼ -10,92 -0,5%	PÉTROLE 43,18 -1,00 \$US -2,3%
	NASDAQ 4945,89 ▼ -2,24 -0,0%	OR 1250,30 ▼ -4,10 \$US -0,3%
	DOLLAR CANADIEN 78,57 ▼ -0,48 \$US -0,6%	1\$US = 1,2727 69,59 ▼ -0,42 EURO

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	(%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	(%)	Volume (000)
LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO						SERVICES PUBLICS					
S&P TSX	SPTT	13881.20	-30.09	-0.22	263389	Fortis	FTS	38.84	-0.59	-1.50	1049
S&P TX20	TX20	570.59	4.16	0.73	112939	TransAlta	TA	6.61	0.28	4.42	1761
S&P TX60	TX60	812.74	-2.55	-0.31	142447	TECHNOLOGIE					
S&P TX60 Cap.	TX6C	898.73	-2.82	-0.31	142447	BlackBerry	BB	9.04	-0.11	-1.20	906
Cons. de base	TTCS	501.02	-11.53	-2.25	4321	CGI	GIB.A	61.61	-0.52	-0.84	455
Cons. discrét.	TTCD	166.68	-0.67	-0.40	8277	TÉLÉCOMMUNICATIONS					
Énergie	TTEF	184.63	0.61	0.33	71832	BCE	BCE	58.77	-0.81	-1.36	1613
Finance	TTF5	247.83	-1.20	-0.48	21801	Manitoba Telecom	MBT	32.21	-0.34	-1.04	171
Aurifère	TTGD	207.61	5.51	2.73	76469	Rogers	RCL.B	49.08	-0.24	-0.49	915
Santé	THHC	99.02	4.53	4.79	4668	Telus	T	39.51	-0.51	-1.27	1052
Tech. de l'info	TTTK	53.16	-0.21	-0.39	4034	FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
Industrie	TTIN	178.79	0.67	0.38	15833	iShares DEX	XBB	31.73	-0.01	-0.03	110
Matériaux	TMTT	221.09	2.74	1.25	109678	iShares MSCI	XEM	24.84	-0.11	-0.44	8
Immobilier	TTRE	281.04	-4.91	-1.72	5740	iShares MSCI EMU	EZU	33.12	0.00	0.00	0
Télécoms	TTTS	139.11	-1.47	-1.05	3752	iShares S&P 500	XSP	24.03	-0.12	-0.50	353
Sev. collect.	TTUT	222.59	-1.35	-0.60	5756	iShares S&P/TSX	XIC	22.01	-0.04	-0.18	79
Métaux/minerals	TTMN	518.75	-15.11	-2.83	29648	LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO					

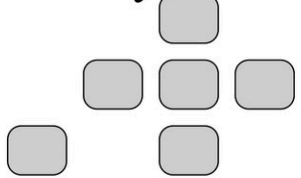
TSX CROISSANCE						LES GAGNANTS EN %					
TSX Venture	JX	658.38	4.13	0.63	124863	FIRST QUANTUM	FM	8.60	-0.29	-3.26	12570
ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE						KINROSS GOLD CORP	K	5.97	0.26	4.55	9598
Alim. Couche-Tard	ATD.B	55.88	-2.20	-3.79	1215	TECK COMINCO CL B	TCK.B	13.40	-0.55	-3.94	9593
Canadien-Tire	CTC.A	136.23	-2.66	-1.92	235	ENCANA CORP	ECA	9.03	-0.07	-0.77	8912
Cogeco	CCA	64.33	-0.03	-0.05	84	BAYTEX ENERGY CORP	BTE	6.13	0.09	1.49	8221
Corus	CJR.B	11.87	0.16	1.37	299	YAMANA RES INC	YRI	5.59	0.16	2.95	7319
Groupe TVA	TVA.B	4.06	0.06	1.50	4	BARRICK GOLD CORP	ABX	20.79	0.73	3.64	6732
Jean Coutu	PJC.A	20.88	-0.29	-1.37	74	iShares S&P TSX 60	XIU	20.47	-0.06	-0.29	6044
Loblaws	L	69.70	-0.88	-1.25	460	GOLDCORP INC	G	22.37	0.80	3.71	4752
Magna	MG	54.91	0.04	0.07	1643	MANULIFE FINANCIAL	MFC	18.96	-0.17	-0.89	4320
Metro	MRU	42.50	-0.55	-1.28	596	LES PERDANTS EN %					
Quebecor	QBR.B	32.49	-0.23	-0.70	115	CONCORDIA HEALTH	CXR	38.65	7.79	25.24	1632
Rona	RON	23.79	0.01	0.04	174	ENDEAVOR SILVER	EDR	5.00	0.29	6.16	969
Saputo	SAP	39.57	-1.15	-2.82	552	GUYANA GOLDFIELDS	GUY	6.49	0.36	5.87	669
Shaw	SJR.B	23.51	0.02	0.09	1805	S&P TSX GLOBAL	HGU	39.13	2.12	5.73	543
Dollarama	DOL	89.65	-1.20	-1.32	363	CELESTICA INC	CLS	14.02	0.73	5.49	527
Tim Hortons	THI	99.00	0.00	0.00	0	SILVER STANDARD	SSO	10.74	0.53	5.19	1362
Transat A.T.	TRZ	8.50	0.08	0.95	44	PRETIUM RESOURCES	PVG	9.35	0.43	4.82	2088
Yellow Media	Y	20.80	-0.31	-1.47	34	FORTUNA SILVER	FVI	7.44	0.34	4.79	438

ÉNERGIE						ARC RESOURCES LTD	ARX	20.53	0.93	4.74	1634
Cameco	CCO	15.66	-0.50	-3.09	1329	KINROSS GOLD CORP	K	5.97	0.26	4.55	9598
Canadian Natural	CNQ	38.71	0.60	1.57	3396	LES PERDANTS EN %					
Canadian Oil Sands	COS	9.93	0.00	0.00	0	MEG ENERGY CORP	MEG	6.99	-0.59	-7.78	3191
Enbridge	ENB	53.69	0.16	0.30	1411	HUDBAY MINERALS	HBM	5.09	-0.39	-7.12	2885
EnCana	ECA	9.03	-0.07	-0.77	8912	PREMIUM BRANDS	PBH	55.52	-2.38	-4.11	172
Enerplus	ERF	6.55	-0.02	-0.30	1503	TECK COMINCO CL B	TCK.B	13.40	-0.55	-3.94	9593
Pengrowth Energy	PGF	1.74	0.01	0.58	1707	METHANEX CORP	ATD.B	55.88	-2.20	-3.79	1215
Pétrolière Impériale	IMO	40.59	-0.54	-1.31	826	ALIMENTATION	EMA.IR	43.17	-1.58	-3.53	3583
Suncor Energy	SU	36.06	-0.47	-1.29	3420	EMERA INC	RUS	21.57	-0.74	-3.32	268
Enovus Energy	CVE	18.66	0.10	0.54	2689	AIR CANADA	AC	8.59	-0.29	-3.26	1638
TransCanada	TRP	51.82	0.10	0.19	1460	FIRST QUANTUM	FM	8.60	-0.29	-3.26	12570
Valener	VNR	21.73	0.02	0.09	98	BOARDWALK EQUITIES	BEI.UN	54.30	-1.81	-3.23	267

FINANCIÈRES						FIRST QUANTUM						FM						8.60						-0.29						-3.26						12570																																									
						BOARDWALK EQUITIES						BEI.UN						54.30						-1.81						-3.23						267																																									
B. CIBC	CM	100.51	-0.20	-0.20	739	LES GAGNANTS EN \$																																																																							
B. de Montréal	BMO	81.75	-0.25	-0.30	1597																																																																								
B. Laurentienne	LB	50.62	-0.10	-0.20	107																																																																								
B. Nationale	NA	45.16	-0.40	-0.88	1202																																																																								
B. Royale	RY	77.51	-1.21	-1.54	3038																																																																								
B. Scotia	BNS	65.04	-0.19	-0.29	2718																																																																								
B. TD	TD	56.25	-0.15	-0.27	2652																																																																								
Brookfield Asset	BAM.A	42.23	-1.09	-2.52	989																																																																								
Cominar Real	CUF.UN	17.16	-0.28	-1.61	268																																																																								
Corp. Fin. Power	PWF	32.83	0.09	0.27	228																																																																								
Fin. Manuvie	MFC	18.96	-0.17	-0.89	4320																																																																								
Fin. Sun Life	SLF	42.84	-0.15	-0.35	757																																																																								
Great-West Lifeco	GWO	36.26	0.18	0.50	375																																																																								
Industrielle All.	IAG	41.32	0.20	0.49	152																																																																								
Power Corporation	POW	30.80	0.25	0.82	459																																																																								
TMX	X	50.92	0.28	0.55	21																																																																								
						CONCORDIA HEALTH												CXR												38.65												7.79												25.24												1632											
						CANADIAN PACIFIC												CP												191.17												2.60												1.38												438											
						S&P TSX GLOBAL												HGU												39.13												2.12												5.73												543											
						METHANEX CORP												MX												44.87												1.84												4.28												325											
						AGNICO EAGLE MINES												AEM												53.24												1.63												3.16												1080											
						CANADIAN NATIONAL												CNR												82.88												1.12												1.37												1322											
						SHAWCOR LTD												SCL												32.79												1.05												3.31												165											
						ARC RESOURCES LTD												ARX												20.53												0.93												4.74												1634											
						GOLDCORP INC												G												22.37												0.80												3.71												4752											
						WEST FRASER TIMBER												WFT												42.49												0.75												1.80												386											
						LES PERDANTS EN \$																																																																							
						WESTON GEORGE LTD												WN												110.45												-3.02												-2.66												129											
						CANADIAN TIRE CORP												CTC.A												136.23												-2.66												-1.92												235											
						PREMIUM BRANDS												PBH												55.52												-2.38												-4.11												172											
						ALIMENTATION												ATD.B												55.88												-2.20												-3.79												1215											
						FRACO-NEVADA CORP												FNV												85.50												-2.02												-2.31												945											

INDUSTRIELLES						BOARDWALK EQUITIES	BEI.UN	54.30	-1.81	-3.23	267
Air Canada	AC	8.59	-0.29	-3.27	1638	EMERA INC	EMA.IR	43.17	-1.58	-3.53	3583
Bombardier	BBD.B	1.72	-0.02	-1.15	9062	LINAMAR CORP	LNR	58.16	-1.29	-2.17	139
CAE	CAE	14.97	0.15	1.01	442	DOMTAR CORP	UFS	50.81	-1.27	-2.44	105
Canadien Pacifique	CP	191.17	2.60	1.38	438	ROYAL BANK of	RY	77.51	-1.21	-1.54	3038
Chemin de fer CN	CNR	82.88	1.12	1.37	1322	CONSULTEZ TOUTES LES COTES BORSIÈRES SUR WWW.DECISIONPLUS.COM					
SNC-Lavalin	SNC	47.40	-0.44	-0.92	230	INDICES QUÉBÉCOIS					
Transcontinental	TCLA	20.24	-0.06	-0.30	30	Indice	Fermature	var. pts	var. %		
TransForce	TFI	22.76	0.34	1.52	499	IQ30	2218,40	-17,37	-0,78		
ENTREPRISES DE MATÉRIAUX						IQ120	2250,91	-12,52	-0,55		
Agrium	AGU	109.61	-0.42	-0.38	413						
Barrick Gold	ABX	20.79	0.73	3.64	6732	Centre d'analyse et de suivi de l'indice québécois L'indice Québec est une initiative du Département de l'économie et du Développement du Québec en partenariat avec le Centre de la recherche en économie québécoise					
Goldcorp	G	22.37	0.80	3.71	4752						
Kinross Gold	K	5.97	0.26	4.55	9598						
Mines Agnico-Eagle	AEM	53.24	1.63	3.16	1080						
Potash	POT	22.99	0.26	1.14	3545						
Teck Resources	TCK.B	13.40	-0.55	-3.94	9593						

Émission gratuite en direct sur



decisionplus.com

La Bourse en direct

Mario Draghi hausse le ton

Le soutien de la croissance n'est pas la responsabilité de la BCE uniquement, dit son président

BENOÎT TOUSSAINT
ROMAIN FONSEGRIVES

à Francfort

Quelques semaines après avoir musclé son action devant une inflation léthargique, la BCE a demandé jeudi qu'on laisse du temps à ses mesures pour dévoiler pleinement leurs effets, mais exigé le soutien actif des gouvernements.

«*Nos mesures fonctionnent, elles sont efficaces, laissez-leur juste du temps pour montrer pleinement leurs effets*», a plaidé son président, Mario Draghi, lors d'une conférence de presse. Mais cela ne peut se faire tout seul. «*Afin de récolter pleinement les fruits de nos mesures de politique monétaire, d'autres sphères de décision doivent contribuer de façon beaucoup plus appuyée, au niveau national et au niveau*

ÉDITORIAL

MARIJUANA

Victoire de la raison

Après l’avoir promis en campagne puis annoncé à la face du monde mercredi, les libéraux ne peuvent plus reculer. D’ici environ deux ans, la marijuana sera un produit légal au Canada en vertu d’une approche centrée — finalement — sur la réduction des méfaits de la drogue et de sa prohibition. Le défi est complexe, cependant, et le gouvernement a raison de ne rien précipiter.

Le projet de loi légalisant la marijuana sera présenté au printemps 2017. Ce n’est pas la ministre de la Justice qui l’a annoncé, mais celle de la Santé, Jane Philpott. Un choix délibéré, car, à l’avenir, la politique du gouvernement se fondera sur la science et adoptera «*le point de vue de la santé publique afin de sensibiliser au maximum le public et d’atténuer au minimum les risques*». «*Nous savons qu’il est impossible de régler le problème en procédant simplement à des arrestations*», a martelé M^{me} Philpott.

Le choix de faire cette annonce à New York, dans le cadre de la séance extraordinaire de l’assemblée générale des Nations Unies sur la lutte contre la drogue, n’était pas anodin. Cette rencontre, la première du genre depuis 1998, représentait une occasion de revoir un cadre imposé depuis plus de 50 ans et ayant la prohibition comme pierre d’assise.



MANON CORNELLIER

Aux prises avec son échec et ses conséquences désastreuses, de plus en plus de pays remettent en question cette approche. En 2012, plusieurs pays latino-américains ont profité du Sommet des Amériques pour se demander si la légalisation, assortie d’une solide réglementation, ne serait pas plus appropriée. En mars dernier, trois anciens présidents d’Amérique du Sud ont pris parti pour la décriminalisation des drogues. Des scientifiques ont défendu la même position dans la prestigieuse revue *The Lancet*.

La légalisation du cannabis est peut-être contraire aux conventions internationales, mais le Canada ne serait pas le premier à en tester les limites. Aux États-Unis, quatre États sont passés aux actes et au moins cinq autres tiendront des référendums sur le sujet en novembre. En juillet dernier, le Chili a opté pour la légalisation. D’autres pays ont plutôt dépénalisé l’usage du cannabis, alors que le Portugal est allé beaucoup plus loin en élargissant la mesure à plusieurs autres drogues, dont la cocaïne et l’héroïne.



Cette évolution n’est pas étrangère à l’inefficacité de la prohibition et à ses propres effets pervers : champ libre à l’emprise du crime organisé, engorgement pénitentiaire, tragédies humaines attribuables à des produits frelatés, marginalisation sociale et j’en passe.

On assiste aussi depuis des années à l’expérimentation de solutions ciblées pour réduire les méfaits de la drogue et de la prohibition. On pense entre autres aux centres d’injection supervisée ou d’échange de seringues. Pour tenir le crime organisé en échec et traiter les usagers en citoyens plutôt qu’en malades ou délinquants, il faut toutefois des solutions systémiques, et la légalisation assortie d’un solide encadrement en est une.

La légalisation permet de réglementer la production, la distribution, la vente, les normes de qualité, le dosage, l’âge d’accès et ainsi de suite. Elle permet aussi de prendre de front l’enjeu de la consommation à travers des programmes de santé, de prévention et d’éducation. Le grand défi d’Ottawa dans ce dossier sera de ne pas ouvrir les vannes sans avoir planché sur tous ces aspects et de ne pas le faire en vase clos. Il promet de consulter les provinces, les experts, les forces de l’ordre et autres acteurs intéressés. Il ne peut en être autrement, car tous auront un rôle à jouer.

On compare ce qui se prépare à ce qui a été fait pour le tabac, l’alcool ou le jeu, mais il ne faudrait pas répéter les erreurs passées, en particulier au chapitre de la prévention, qui a trop tardé à se matérialiser. L’autre danger serait de se laisser aveugler par l’appât du gain, comme ce fut le cas avec le jeu, ou encore de mal doser la dissuasion financière, comme on l’a vu avec les taxes sur le tabac et la contrebande qui a suivi.

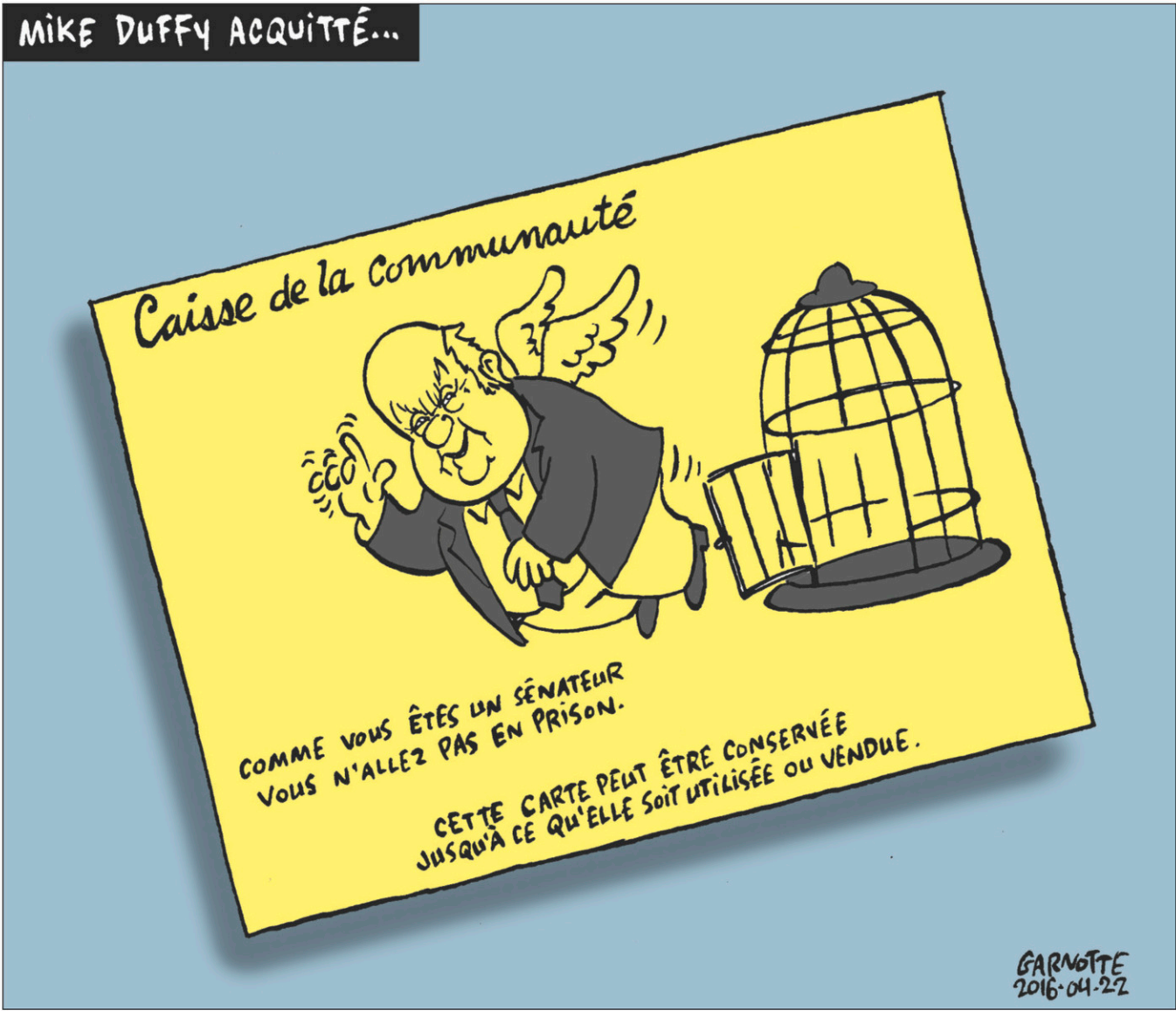
Le gouvernement a raison d’y aller au pas, l’important étant de bien faire les choses. Il est dommage cependant qu’il refuse, entre-temps, de décriminaliser la possession simple de marijuana et de laisser tranquilles les petits consommateurs. Les forces de l’ordre ont mieux à faire, comme contrer les éventuelles tentatives du crime organisé d’investir ce futur pan de l’économie légale.

mcornellier@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l’information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



GARBETTE
2016-04-22

LETTRES

Charlevoix, destin favorable ?

La splendide région de Charlevoix ne cesse de persévérer, le projet est relancé, cela après un cuisant revers dans l’espoir d’y voir installer un Club Med, avec hôtel de 120 millions de dollars au Massif de Petite-Rivière-Saint-François. Le litige achoppait sur le partage des risques.

A mon sens, il y a beaucoup plus que le partage des risques. Je comprends très bien le désir légitime de la région de Charlevoix de se façonner un dynamisme économique favorable pour s’émanciper. De l’autre côté, le casino bat de l’aile et les accès aéroportuaires sont inexistantes. De surcroît, le train de Charlevoix ne roule pas. De plus, que feraient les touristes le soir ? Il n’y a pas de «nightlife» dans Charlevoix pour attirer et retenir les voyageurs. Les touristes iront davantage vers les grands centres, où ils retrouveront des facilités de transport, du ski et le «nightlife», cela sans changer de chambre d’hôtel.

Que dire également du «festival de la maison à vendre» ? Charlevoix est un paradis splendide trop peu aménagé. Du travail reste à effectuer en aval, sans quoi cette région ne sera que la bouquetière, jamais la mariée ! Cette fois-ci, le destin sera-t-il favorable ? Je le leur souhaite !

Michel Beaumont
Québec, le 21 avril 2016

Ahuntsic doit rester !

La Ville de Montréal veut renommer le parc Ahuntsic en parc Maurice-Richard. Quel manque de sensibilité de la part des autorités de la Ville ! Ne voit-on pas que les Amérindiens traversent une très mauvaise passe présentement, au Québec et au Canada ?

Et quel affront cela fera aux Premières Nations ! Les toponymes amérindiens ne courant déjà pas les rues, il faut les préserver coûte que coûte.

La Ville doit revenir à son idée première : renommer le parc Stanley en parc Maurice-Richard. Les toponymes anglais, ce n’est pas ce qui manque : Amherst, Durham, etc.

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 21 avril 2016

Le congédiement de Jeff Fillion

Jeff Fillion perdait son micro à CHOI, il y a onze ans, après un procès civil pour des propos tenus en ondes à quelques reprises en automne 2002. Il perd maintenant son micro pour un bref tweet. Est-ce démesuré ? Absolument pas. NRJ et Bell Média, ce n’est pas Radio X et Genex ; la provocation n’est pas une de leurs orientations stratégiques. Il était évident que Fillion serait renvoyé dès le premier gros problème. D’ailleurs, Radio X était à la base la réponse au modèle consensuel des gros groupes radiophoniques.

Il y a quinze ans, les frasques de Jeff Fillion passaient facilement sous le radar puisque celui-ci était primitif. Ce radar inclut maintenant YouTube, Facebook et Twitter. Il peut donc ratisser beaucoup plus largement, plus rapidement et plus intensément. L’affaire Chiasson aurait été tout autre si elle avait eu lieu cette année. Un extrait contenant les premiers mots de travers aurait été rapidement diffusé et vilipendé. Le cas Taillefer est encore plus facile puisqu’il ne nécessite pas d’écouter ce cher Jeff pendant quelques minutes, mais bien de lire un tout petit tweet.

En fait, Twitter est probablement un médium encore plus dangereux que la radio pour une «grande gueule», surtout si elle est vulnérable. Fillion l’était particulièrement. Pendant ce temps, André Arthur est relativement protégé par CHOI. Il faut dire que l’ancien député est carrément un élément de folklore local au même titre que le bonhomme Carnaval ou le Taj Mahal de la maîtresse Boucher. Quand il a commencé à collaborer avec Jeff Fillion, il était déjà ce vieux routier qui s’est promené de fréquence en fréquence. Il ne peut plus rien faire de vraiment impressionnant après son passage en politique, à part aller dans l’espace. Personne n’a vraiment d’énergie à détecter ses propos possible-ment scandaleux. Il faut en effet pour cela écouter son émission.

Antoine Desgagnés
Charlesbourg, le 20 avril 2016

LIBRE OPINION

Fouilles à nu et écoles publiques : une intervention superfétatoire

ALAIN-ROBERT NADEAU

Avocat et docteur en droit constitutionnel

Le ministre de l’Éducation du Québec, Sébastien Proulx, déclarait mardi à l’occasion de l’étude des crédits de son ministère qu’il fallait «*modifier la Loi sur l’instruction publique, RLRQ, c. I-13.3 pour adopter un règlement interdisant ce type de fouille*». Il avait en tête les fouilles à nu dans les écoles publiques du Québec. Si l’on ne peut que souscrire à l’opinion du ministre que l’on ne devrait pas permettre les fouilles à nu des élèves des écoles publiques, se pose toutefois la question de jauger la norme juridique plus appropriée dans les circonstances.

Cette opinion, voulant qu’il faille adopter une norme réglementaire afin d’obvier à l’application de fouilles à nu dans les écoles publiques du Québec, me semble erronée et en porte à faux avec les principes constitutionnels les plus élémentaires, et cela, pour deux raisons. D’une part, en raison du fait qu’une norme réglementaire, se situant au plus bas niveau de la hiérarchie juridique, ne peut avoir pour effet de modifier une loi et, encore moins, une garantie constitutionnelle. D’autre part, l’interprétation de la Cour suprême du Canada de la norme constitutionnelle applica-

ble au sujet des fouilles à nu rend superfétatoire l’adoption d’une norme réglementaire.

La hiérarchie des normes juridiques

Les règlements, aussi appelés «*législation déléguée*», sont édictés en vertu d’une disposition habilitante de la loi. En d’autres termes, un règlement découle des termes particuliers de la loi et un règlement qui dépasse le cadre du pouvoir de cette loi est dit «ultravires» et il est susceptible de sanction judiciaire par ce qu’on appelle la révision ou le contrôle judiciaire.

Ainsi, les règlements doivent être conformes à la loi et la loi, elle-même, doit être conforme à la Constitution canadienne. L’examen de conformité jauge la légalité en fonction du partage des compétences, d’une part, et, plus important encore, en fonction des garanties constitutionnelles inscrites dans la Charte canadienne des droits et libertés, d’autre part.

En l’espèce, le litige potentiel, si tant est que litige il y a, ressortit de ce second volet (présument sans péine la constitutionnalité de la Loi sur l’instruction publique). Il faut donc examiner les garanties constitutionnelles et leur interprétation par la Cour suprême du Canada.

Garanties constitutionnelles

Dès ses premiers arrêts, la Cour suprême du

Canada a interprété largement la protection constitutionnelle, offerte par l’article 8 de la Charte canadienne, aux fouilles, perquisitions et saisies «*abusives*». Ainsi, dans l’arrêt Hunter c. Southam (1984), le juge en chef Dickson a indiqué que, à première vue, rares seront les occasions où une fouille effectuée sans mandat pourra être jugée légale et conforme à cette norme constitutionnelle.

Dans l’arrêt Collins (1987), bien que portant principalement sur la question de l’admissibilité d’une preuve obtenue illégalement, le juge Lamer, qui deviendra subséquemment juge en chef, a établi l’un des principes les plus importants en la matière. Reprenant une conception de Friedrich von Hayek, Prix Nobel d’économie en 1974, le juge Lamer affirmait que fouille ne sera pas abusive que dans la mesure où elle est autorisée par la loi, que la loi elle-même n’a rien d’abusif et que la fouille n’a pas été effectuée d’une manière abusive. Cette décision, malgré des décisions subséquentes — dont certaines portant expressément sur la question de la fouille dans les écoles, comme les arrêts R. c. M. (M.R.) (1998) et R. c. A.M. (2008) —, est le principe judiciaire toujours applicable.

La Cour suprême du Canada avait aussi fait une distinction, avec l’arrêt Comité escamote (1993), qu’elle semble avoir cependant escamo-

tée par la suite, entre les fouilles et perquisitions — qui commandent le plus haut degré de protection constitutionnelle — et les simples inspections — ces dernières étant moins attentatoires et n’emportant pas les mêmes stigmates criminels obéiraient à des normes plus souples.

En d’autres termes, sur cette base, il pourrait être possible que la direction d’une école procède à des «fouilles administratives» pour s’assurer de la sécurité des élèves (en contrôlant la présence d’armes ou de drogues, par exemple), mais les éléments recueillis ne pourraient pas — en l’absence d’un mandat de perquisition appuyé sur des motifs raisonnables — servir subséquemment à étayer des accusations de nature criminelle.

À vrai dire, on aura compris que si l’intervention du ministre vise à encadrer des «fouilles administratives», la modification de la Loi sur l’instruction publique pourrait être appropriée afin d’encadrer et de délimiter les pouvoirs de la direction des écoles publiques (si tel est le cas, ses conseillers juridiques consulteront l’arrêt Comité paritaire [1993] avec intérêt). En revanche, si le but du ministre Proulx est essentiellement, comme il l’affirmait, d’empêcher les fouilles à nu dans les écoles publiques du Québec, son intervention est vraisemblablement inconstitutionnelle et, assurément, superfétatoire.

IDÉES

ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

Un cours réducteur qui rate la cible

NADIA EL-MABROUK

*Professeure à l'Université de Montréal,
Membre de Pour les droits des femmes du Québec
(PDF Québec)*

«**P**arle de ta religion», «*Qui est le créateur de l'univers ?*», «*Reconnaît la musulmane et le juif dans cette image*». Voici des exemples de questions auxquelles doivent répondre les enfants du primaire dans le cours Éthique et culture religieuse (ECR). Il y a lieu de se demander si, concrètement, ce cours ne va pas à l'encontre des nobles objectifs de ses concepteurs. Le philosophe Georges Leroux, qui vient de publier un nouvel essai (*Différence et liberté*, Boréal), parle d'ouverture au pluralisme et de dialogue entre les citoyens. Éducation au pluralisme? Certes. Mais pas en réduisant la diversité à sa dimension religieuse. Dialogue interculturel? Oui, mais pas en survalorisant le dialogue religieux.

Que répondra l'enseignant(e) à l'enfant qui demande «*Est-ce que l'archange Gabriel existe vraiment ?*», «*Est-ce qu'Abraham a vraiment voulu obéir à Dieu qui lui commandait de tuer son fils ?*» Alors que M. Leroux affirme que les enseignants sont très à l'aise de donner ce cours, en réalité, on les laisse seuls dans la classe pour arbitrer les incohérences et les conflits éventuels.

Un cours fortement contesté

Dans une récente entrevue, Georges Leroux évoque trois vagues de contestation à ce cours: celles des parents chrétiens, du Mouvement laïque québécois et du mouvement nationaliste. Mais il y en a une quatrième, celle des femmes, illustrée par l'avis du Conseil du statut de la femme de 2011, qui recommande d'intégrer les connaissances sur les religions au cours Histoire et éducation à la citoyenneté au secondaire, parce que l'enfant plus âgé est plus apte à prendre une distance critique par rapport au sujet.

Ce dossier est également porté par PDF Québec (Pour les droits des femmes du Québec) à la suite d'une analyse de tous les ma-

nuels ECR du primaire approuvés par le ministère de l'Éducation.

Il en ressort une contradiction flagrante entre le volet «éthique», qui valorise les facteurs d'émancipation de la femme, et le volet «culture religieuse», où c'est plutôt une vision fondamentaliste et traditionaliste du statut et du rôle des femmes qui est mise en avant. Les femmes sont nettement moins représentées que les hommes, et ce, pour toutes les religions. Alors que ce sont surtout les hommes qui officient aux cérémonies religieuses et qui manipulent les livres sacrés, ce sont les femmes qui font la cuisine et qui portent les enfants. Contrairement aux aspirations d'ouverture vers l'avenir de M. Leroux, les manuels scolaires illustrent plutôt un cours branché sur le passé, qui laisse craindre un retour en arrière pour les droits des femmes.

Mais il y a également une cinquième vague de contestation, qui est celle des Québécois de culture musulmane, représentés notamment par l'Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité (AQNAL), dont je fais partie. En effet, nous subissons les dommages collatéraux de l'identification des groupes par leur religion. Nos enfants sont encouragés à s'identifier comme musulmans. Mais, en plus, ils sont amenés à intégrer toute une série de pratiques religieuses contraignantes, portées par une version dogmatique et rigoriste de l'islam. «*Mon fils est devenu musulman avec ce cours*», «*ma fille demande maintenant à sa mère pourquoi elle n'est pas voilée*», «*mon enfant est culpabilisé parce qu'il ne mange pas halal à l'école*». Voici le genre de commentaires rapportés par plusieurs. En effet, plutôt qu'une approche non confessionnelle du phénomène religieux, c'est bien un ensemble de règles, d'interdictions et de codes religieux qui sont mis en avant.

Quand la culture se résume à la religion

M. Leroux prône l'éducation au pluralisme, mais c'est plutôt une vision normative des cultures religieuses qui ressort des manuels scolaires. La diversité est en fait réduite essentiellement à quelques stéréotypes. Les juifs portent une kippa, les musulmanes un voile, les bouddhistes une robe orange, les chrétiennes une croix dans le cou et les autochtones des

plumes. C'est simple, ainsi on peut les «reconnaître». On amène les enfants, ni plus ni moins, à faire du profilage ethno-religieux. Et ces constatations ne sont pas extrapolées de quelques cas isolés de manuels défailants. Par exemple, c'est à peu près l'ensemble des manuels ECR du primaire qui utilisent la femme voilée comme marqueur visuel pour l'islam. Est-ce qu'une petite fille qui subirait des pressions dans sa famille pour porter le voile se sentirait encouragée d'en parler à l'école, alors que l'on présente le voile comme LE code vestimentaire de l'islam?

Si l'objectif est d'éduquer les jeunes à la diversité, au pluralisme du Québec, il faudrait tenir compte de toutes les convictions spirituelles. Où sont les non-croyants? Les non-pratiquants, qui forment pourtant la majorité de la population du Québec? Mais surtout, ramener la culture à la religion est un raccourci qui a pour effet de gommer les spécificités nationales. De grands pans de la société du Québec moderne se retrouvent ainsi sous-représentés. Où sont les vagues successives d'immigration au Québec, les Portugais, les Italiens, les Latino-Américains, les Libanais, les Vietnamiens, les Haïtiens dans ces manuels? Le biais religieux de ce cours n'a pas pour effet de promouvoir la diversité culturelle.

Promotion du fait religieux

Le volet «culture religieuse» ressemble plus à de l'endoctrinement et à de la promotion du fait religieux qu'à un apprentissage objectif de connaissances sur les religions. On ressasse, pendant toute la scolarité de l'enfant, des manifestations du religieux, mais sans les éléments permettant de développer son sens critique.

Nous demandons que les concepteurs du cours ECR se préoccupent de savoir comment sont traduits, concrètement, les beaux principes du programme dans les manuels scolaires, mais surtout dans les classes, alors que les enseignants sont amenés à gérer, seuls, les pressions religieuses et les conflits qui peuvent en découler. Réduire le pluralisme à sa seule dimension religieuse est un réel danger pour la cohésion sociale et le «vivre ensemble». N'oublions pas que c'est le Québec de l'avenir qu'on est en train de construire.

Le combat de Robert Burns

LISE PAYETTE



Vivre en démocratie, ce n'est pas aller voter une fois tous les quatre ans après avoir entendu toutes les promesses que des candidats politiques vont s'engager à réaliser pour votre bien-être à vous, promesses qu'ils ne tiendront pas après avoir été élus. C'est un classique. Pire. Combien de Québécois ne savent même pas qui était Robert Burns?

Je viens de terminer un livre essentiel consacré à un homme admirable de lucidité, qui est mort beaucoup trop tôt, Robert Burns, dont j'ai partagé les rêves et le cheminement dans son désir de redonner de l'air pur à la démocratie citoyenne, qui battait déjà de l'aile avant 1976.

Le livre est l'œuvre d'André Larocque, un ami et un proche collaborateur de Robert Burns. Il contient une analyse précieuse du gouvernement Lévesque et, surtout, il permet la transmission de ce qui est resté une œuvre inachevée: le projet de Burns pour un sauvetage réfléchi de la démocratie québécoise.

Larocque explique clairement qu'il y a bien longtemps que les gouvernements élus au Québec cherchent par tous les moyens à détourner les citoyens et citoyennes de leurs responsabilités en laissant les élus libres de tout décider sans tenir compte de l'opinion publique. De façon délibérée, avant le gouvernement Lévesque aussi bien qu'après, les gouvernements élus ont choisi de ne pas associer les citoyens aux grandes décisions de l'État.

Dans l'équipe de Burns, on découvre d'abord que, depuis 1867, il y a eu plus de 50 référendums tenus au Canada. Par contre, il n'y en a eu qu'un seul tenu au Québec en 1919, et 78,6% des citoyens ont répondu oui à la question suivante: êtes-vous d'opinion que la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise?

Avouons tout de suite qu'il aurait été difficile de voter non à cette question-là. La peur malade qui a fait perdre le référendum de 1980 était d'un autre ordre, et il est intéressant de se faire rappeler tout le mal que se sont donné les élus libéraux d'Ot-tawa pour tasser le Québec. Nous avons si peu de mémoire, nous, les Québécois, que ce livre sur Robert Burns et son héritage est forcément un document inestimable qu'il faut lire et faire lire aux jeunes qui se cherchent des défis qu'ils pourraient trouver ici même au lieu d'aller chercher à l'étranger.

Quand ils auront compris pourquoi la démocratie agonise au Québec, ils retrouveront l'envie de redevenir de vrais citoyens et citoyennes, de cesser d'être des «clients» des partis politiques et des services de l'État, de cesser d'être à la merci ou à la remorque des décisions prises en vase clos par des politiciens épris du pouvoir et des amis du pouvoir qui dirigent sans être élus et qui placent parfois leur précieuse argent dans des paradis fiscaux.

Il est encore temps de reprendre le combat de Robert Burns. Il est évident que la démocratie en arrache. Les élus du Parti libéral sont comme des soldats de plomb. Incapables de remplir le rôle de député que la population leur a confié. Ce parti est là depuis si longtemps qu'il a oublié sa raison d'être. Tout le reste est fait de balivernes et d'histoires à dormir debout. Le chef est tout puissant, même dans ses contradictions et ses erreurs. Il domine. Et les citoyens n'ont qu'à bien se tenir.

Les Québécois qui liront ce livre d'André Larocque auront de la peine en réalisant tout ce qui s'est perdu des projets de Lévesque pour sauver notre démocratie et l'apport précieux des citoyens et citoyennes à l'évolution de notre société.

Pour ma part, je suis toujours de près l'utilisation du référendum dans certains pays comme la Suisse — où il y en a plusieurs chaque année, car le gouvernement estime devoir demander au peuple ce qu'il en pense avant d'agir — ou l'Angleterre, où un référendum aura lieu bientôt pour demander aux citoyens s'ils veulent rester ou non membres de l'Europe. J'ai eu le nez collé sur la Catalogne et sur l'Écosse également. J'ai pu réaliser qu'il n'y a qu'ici que le mot «référendum» est honni, mis à la poubelle, présenté comme une trahison alors que partout ailleurs, c'est le meilleur moyen de faire vivre la démocratie. Étrange. C'est sûr que l'ignorance nous étouffe.

J'ai besoin de vous et de votre appui. On continue à parler de la fabuleuse richesse que nous apporteraient les fameux pipelines d'Énergie Est, ceux qui vont traverser le Canada à travers les champs, les fermes et les cours d'eau, petits ou grands. Il semble que les Québécois n'en veulent pas. Que diriez-vous qu'on exige un référendum pour compter les «pour» et les «contre»? Ce serait enfin clair, et ça nous guérirait peut-être de nos peurs malades.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En avril 2001, le Sommet des Amériques organisé à Québec a donné lieu à de nombreux affrontements entre les policiers et les manifestants.

Les leçons oubliées du Sommet des Amériques

JEAN-PIERRE DUCHESNEAU

Militant de Québec solidaire

En avril 2001, la Ville de Québec était au cœur de l'actualité. Les chefs d'État des Amériques se réunissaient dans une cité barricadée. Depuis le déraillement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle, on assistait à des mobilisations massives contre la mondialisation du capital. Québec n'allait pas rater ce rendez-vous.

Loin de se résumer à une fin de semaine d'actions, les mobilisations autour du Sommet des Amériques ont donné lieu, dans les mois précédents, à la diffusion de dizaines de milliers d'articles de journaux, à l'organisation de centaines de conférences et de débats. Tout le Québec prenait alors conscience du danger lié aux négociations secrètes de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Notons que cet accord «de deuxième génération» incluait des tribunaux donnant le droit aux «investisseurs» de

poursuivre les États dont la réglementation sociale et environnementale pouvait nuire à leurs profits. On constatait aussi les effets de l'ALENA, qui favorise la désindustrialisation du Nord et la perte de bons emplois ici pour les démenager au Mexique, où les conditions restent médiocres.

Mobilisation imposante

Malgré une campagne de peur relayée malheureusement par les médias, plus de 60 000 personnes ont participé à la Marche des peuples. La journée précédente, 15 000 personnes s'étaient rendues au «mur de la honte» qui coupait le centre-ville en deux et l'avaient fait tomber. Enfin, 2000 représentantes et représentants des mouvements sociaux de toutes les Amériques participèrent au Sommet des peuples, qui se tenait en parallèle.

La mobilisation contre le Sommet des Amériques aura été une victoire, car elle a mené au rejet de la ZLEA. Les mouvements sociaux et les gouvernements de gauche d'Amérique la-

tine qui ont fait tomber la ZLEA en 2005 ont souligné le rôle clé de l'opposition lors du Sommet de Québec dans leur cheminement.

Présentement, un accord Canada-Europe est en négociation, et Jean Charest en a été l'un des grands artisans. Le gouvernement canadien cherche par cet accord à permettre l'accès au marché européen du pétrole et du bœuf canadien en sacrifiant les services publics (ouvert à la privatisation) et la protection des fromages (québécois). On ne peut que se désoler du manque de mobilisation actuelle sur ces enjeux.

La crise économique mondiale de 2008 a démontré la justesse des revendications de l'époque: déréglementer le capitalisme, c'est laisser les puissances de l'argent provoquer des krachs et des récessions. Les scandales actuels liés aux paradis fiscaux sont aussi liés à des accords de libre-échange comme l'accord Canada-Panama. Il faut en tirer des leçons et avoir le courage politique de faire d'autres choix, celui d'un commerce respectant les droits de la personne et la souveraineté des peuples.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Retino-Panzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vassil (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Grino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopya (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Mélanie Simard (adjointe par intérim). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

Tous les sénateurs pourraient citer le verdict Duffy

MARIE VASTEL
HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondantes parlementaires
à Ottawa

L'acquittement complet du sénateur Mike Duffy suscite des regrets chez deux de ses ex-colègues conservateurs. Les sénateurs Jean-Guy Dagenais et Pierre-Hugues Boisvenu y voient la preuve que le vérificateur général a erré en leur reprochant certaines dépenses qu'ils ont dû rembourser.

Dans la foulée du scandale des dépenses de Mike Duffy, le vérificateur a été invité à passer au peigne fin les dépenses des sénateurs. Un mécanisme d'arbitrage a été mis en place et ceux qui s'y sont adressés ont vu le montant à rembourser être réduit. Mais aujourd'hui, MM. Dagenais et Boisvenu se demandent si le processus n'était pas vicié à la base compte tenu du verdict du juge Charles Vaillancourt.

«Je pense que j'avais raison dans mon cas, hein?» a lancé M. Boisvenu à La Presse canadienne. Le sénateur s'est fait reprocher d'avoir désigné comme résidence principale sa maison familiale de Sherbrooke (et touché des indemnités de logement de 15 800\$) alors qu'il était en instance de séparation et vivait à Ottawa. «Lorsque l'arbitre est entré en jeu, les gens s'étaient engagés à respecter la décision de l'arbitre, ce qu'on fait un peu à contrecoeur.»

M. Dagenais s'est fait reprocher des dépenses de déplacement d'un conseiller politique qui déclarait comme point de départ Ottawa alors qu'il

DUFFY

SUITE DE LA PAGE 1

Il aura fallu cinq heures au magistrat pour lire les points saillants de son jugement de 308 pages, jeudi. Il a rejeté une à une les accusations portées contre le sénateur.

Si Mike Duffy a récolté des milliers de dollars en indemnités de logement en plaçant habiter l'Île-du-Prince-Édouard, c'est parce que le bureau de Stephen Harper et des sénateurs hauts gradés le lui ont conseillé. Le sénateur a «*crû honnêtement et raisonnablement*» les conseils de ces «*figures d'autorité*». D'autant plus que les sénateurs reçoivent «*peu d'éducation ou de formation*» quant au concept de résidence principale et à la possibilité pour eux de réclamer des indemnités de logement pour ces demeures à l'extérieur de la capitale fédérale — comme l'a fait Mike Duffy dès sa nomination en 2008. Nulle part dans les règles du Sénat n'est-il défini ce que représente une «résidence principale», a renchéri le juge.

Quant aux remboursements de déplacements, les règles étaient également indulgentes, a tranché le magistrat. La couronne reprochait au sénateur d'avoir facturé des voyages partisans pour aller aider des collègues conservateurs à récolter des fonds, ou de profiter de tels voyages pour aller voir sa famille. Or, tous les déplacements mis en cause comportaient un élément d'affaires parlementaires selon le juge, et les affaires partisans ne sont interdites qu'en période électorale. Les détours pour aller voir sa fille à Vancouver n'ont pas entraîné de frais supplémentaires pour le Sénat, puisque le sénateur allait déjà dans l'Ouest. Et que Mike Duffy accepte une invitation au moment prévu de la naissance de son petit-fils était «*opportuniste*», mais cela «*n'équivaut pas à une conduite criminelle*». Dans chacun des cas, de

Des expulsions trop hâtives?

En novembre 2013, devant les révélations sur leurs allocations de dépenses, les sénateurs Pamela Wallin, Mike Duffy et Patrick Brazeau se sont fait montrer la porte de la Chambre haute et ont été suspendus du Sénat. A la lumière de l'acquittement de Mike Duffy, il s'en trouve pour dire que le geste a été hâtif. En premier lieu, l'avocat du sénateur acquitté, Donald Bayne a dénoncé la «*meute politique*» qui n'a pas offert à Mike Duffy l'audience impartiale qu'il réclamait. Le sénateur libéral Jim Munson se rappelle qu'«*il y avait énormément de pression [...] d'appuyer ces motions*». Il a refusé de le faire. «*J'avais l'impression que des échafauds étaient en train d'être montés à l'extérieur, que le bourreau se promenait et qu'on disait "coupons-leur la tête!"*». Je me demandais pourquoi on précipitait notre jugement. Eh bien, on a ce jugement aujourd'hui.» Inversement, Larry Smith ne regrette rien. «*Dans ma tête, les règles sont claires.*» Jean-Guy Dagenais renchérit. «*Faisons attention. Ça n'a pas été du lynchage. Et il reste deux autres sénateurs [Wallin et Brazeau].*»

se trouvait déjà à Montréal. Il a remboursé 2267\$. «*Depuis le début, je dis qu'il y avait des zones grises au Sénat. Alors ça va me donner raison.* [...] *J'ai décidé de rembourser parce qu'il faut tourner la page, mais je maintiens que j'ai remboursé à mon conseiller ce qu'on m'avait dit de faire.*»

Une défense toute prête?

Les sénateurs Patrick Brazeau et Mac Harb ont été accusés par la GRC d'avoir injustement réclamé eux aussi des indemnités de logement. L'acquittement de Mike Duffy pourrait aider leur défense. Leur collègue Pamela Wallin fait toujours l'objet d'une enquête pour des allégations similaires, et son avocat a dit jeudi qu'il prendrait le temps d'étudier le jugement.

Le leader conservateur au Sénat, Claude Car-

ignan, a refusé de commenter, au motif que des appels pourraient être faits. Mais l'acquittement ne le fait pas regretter les remboursements exigés de ses pairs. Car absence de crime ne signifie pas pour autant respect des règles. «*J'ai toujours dit qu'il y a des cas de discipline, des cas civils et des cas criminels.*»

L'avocat de M. Duffy, Donald Bayne, ne croit pas que le jugement exonère tous les sénateurs. «*C'est une cause avec des faits précis. Je ne crois pas qu'il y ait un large précédent pour tous les parlementaires, sauf le message que le Sénat doit créer des règles plus claires, éduquer les sénateurs quant à ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire au nom de l'intérêt public.*»

Le Devoir

d'avoir accepté. Le juge a adhéré au récit du sénateur, estimant qu'il avait effectivement été «*contraint de capituler*» et d'accepter que M. Wright lui verse les fonds pour rembourser le Sénat. Des courriels déposés parmi la preuve démontrent toutefois que c'est l'avocate de Mike Duffy qui a la première réclamé que son client n'ait pas à déboursier les sommes et qu'il soit épargné d'une enquête. Selon le juge, en arguant qu'il n'avait pas les fonds pour payer, M. Duffy a simplement fourni «*un autre exemple* [de son] *refus de participer au plan de M. Wright*».

La couronne n'a pas voulu commenter à sa sortie de la cour.

Un stratagème digne d'un film

Le juge Vaillancourt a aussi malmené l'entourage de l'ancien premier ministre Stephen Harper et les leaders conservateurs du Sénat de l'époque qui en sont venus à des «*mesures incroyables*» pour se débarrasser du «*problème Duffy*». «*Le déroulement des événements est ahurissant et choquant.* [...] *Hollywood aurait-il pu égarer une telle créativité?*» a lancé le juge. Dans une société démocratique, tout ce stratagème «*ne peut être que qualifié d'inacceptable*».

L'avocat de Mike Duffy s'est réjoui du jugement de même que des reproches adressés au bureau de Stephen Harper, à sa sortie du Palais de justice. Car son client venait de recevoir un verdict de non-culpabilité «*retentissant*». «*Le sénateur Duffy a subi, au cours des trois dernières années, plus d'humiliation publique que probablement n'importe quel Canadien dans l'histoire du pays*», a déploré M^e Donald Bayne en clamant que son client avait enfin été «*innocenté*».

Mike Duffy a quant à lui quitté le palais de justice tout aussi stoïque que les autres jours. Mais il s'est permis, à la suite de la lecture du verdict, une accolade avec son avocat. M. Duffy peut maintenant retrouver son siège au Sénat quand il le voudra.

Le Devoir

PRINCE

SUITE DE LA PAGE 1

(et une certaine propension à l'androgynie). Ou encore Michael Jackson, à qui il disputa le titre de roi de la pop dans les années 1980.

L'annonce de son décès a pris tout le monde par surprise. L'artiste était en plein cœur d'une tournée qui le présentait en piano solo (il s'était arrêté à Montréal il y a un mois) et où il paraissait en parfaite santé. Les premières informations diffusées jeudi laissaient entendre que Prince avait été hospitalisé la semaine dernière pour une grippe. Mais le site TMZ — qui a le premier annoncé le décès de l'artiste — a fait part en soirée des informations liant sa mort à une overdose, le tout demeurant à confirmer.

Son agente a simplement confirmé en mi-journée que «*le légendaire interprète Prince Roger Nelson est mort dans sa résidence de Paisley Park*», près de Minneapolis, sa ville d'origine.

Domination

Paisley Park était en fait bien plus qu'une résidence: lieu de création, d'enregistrement et de spectacle, ce complexe porte le nom d'un succès de Prince du milieu des années 80.

Des succès, Prince en a produit à la chaîne au fil d'une carrière lancée en 1978 avec l'album *For You*, sur lequel il jouait de 27 instruments... Premier hit en 1979 (*I Wanna Be Your Lover*), bientôt suivi d'une série de bombes contenues sur les albums 1999 (qui date de 1982) et surtout *Purple Rain* — trame sonore oscarisée pour le film du même nom, en 1984. Désormais *superstar*,

Prince régna en maître sur les années 80.

«*Il était partout, et tout le temps*», se souvient Laurent Saulnier, vice-président à la programmation au Festival international de jazz de Montréal. *Si ce n'était pas lui qu'on entendait, c'était un artiste qu'il avait produit ou un autre pour qui il avait écrit — comme Nothing Compares 2 U* [immense succès de Sinéad O'Connor en 1989], ou encore la trame sonore du premier film *Batman*. Les sources divergent, mais on estime qu'il aurait vendu près de 100 millions de disques (pour une quarantaine d'albums). Il collectionna dans la foulée Grammy et MTV Music Video Awards.

M. Saulnier évoque un «*artiste d'exception, littéralement. C'était un virtuose du studio, mais aussi un showman absolument incroyable. Quand il est arrivé, tout le monde le comparait à James Brown, et c'était exactement ça.*» Tous les albums de cet hyperactif n'auront pas été des chefs-d'œuvre — loin de là —, mais Prince n'a jamais cessé d'être «*absolument pertinent sur scène*», dit l'ancien chroniqueur musical.

Électrique

Prince s'est produit à plusieurs reprises à Montréal. Retenons pour mémoire ses spectacles nocturnes présentés au Métropolis en juin 2011. Souvenirs incandescents d'une expérience monumentale («*Il était au sommet de sa forme*», se rappelle M. Saulnier). Quatre heures de prestation sans une seconde de répit rythmique, des improvisations bouillantes, des riffs imparables. «*Is this the funkiest band in the world? Am I in the funkier city?* [Est-ce le band le plus funky du monde? Suis-je dans la ville la plus funky?], avait lancé le chanteur à une foule survoltée. Du Prince pur jus.

Plus largement, son succès s'appuyait sur une

série d'éléments intrinsèquement liés: paroles à forte teneur sexuelle; rythmique irrésistible; présence scénique électrique; solos de guitare exubérants et précis (très «Hendrix» dans son éloquence et par cette relation fusionnelle à l'instrument). Prince puisait à tout, s'inspirait de tout: rock, R&B, soul, funk, disco, jazz, pop...

Inclassable, donc. Et très indépendant, aussi. Il s'est ainsi farouchement battu pour garder le contrôle de son œuvre et de sa destinée. Au milieu des années 1990, Prince s'était lancé dans une guerre contre son label Warner, durant laquelle il adopta un nouveau nom imprononçable (sorte de hiéroglyphe — le fameux «love symbol») et dont il émergea avec une totale autonomie contractuelle et artistique.

Autre singularité: ce visionnaire a entretenu jusqu'à la fin une relation conflictuelle avec Internet et les changements apportés aux modèles de consommation et de diffusion de la musique. Il a notamment exercé une vigilance serrée pour bloquer toute diffusion non autorisée d'extraits de spectacles sur YouTube. En 2014, il était plus ou moins «disparu» d'Internet en fermant tous ses comptes de réseaux sociaux et sites.

N'empêche: jeudi, ils ont été des milliers à exprimer leur peine par ces mêmes réseaux. Sur Facebook, le président américain, Barack Obama, a souligné que «*peu d'artistes ont influencé le son et la trajectoire de la musique de façon plus marquée que lui*». Sur Twitter, Mick Jagger a parlé d'un musicien «*unique et révolutionnaire, au talent sans limites*»; Madonna pleurerait un «*visionnaire*»; les hommages ont ainsi plu... tout en teintes de mauve, évidemment.

Le Devoir

MÉLENCHON

SUITE DE LA PAGE 1

«*Pour faire entrer des sujets théoriques dans le débat public, j'utilise mon personnage avec tout ce qu'il comporte d'anguleux, de polémique.*»

Devant l'«échec» de l'Europe, il plaide ainsi pour la souveraineté du peuple. Et n'hésite pas à faire le pont avec la question nationale québécoise. «*Le souverainisme québécois peut être tout à fait analysé comme une expression de cette volonté quasi génétique des communautés humaines de maîtriser les groupes humains qui les composent et les territoires dans lesquels ils vivent.*»

L'homme politique est-il à situer dans le principe «*ni ingérence ni indifférence*» que soutenait le président Sarkozy à l'égard du Québec? Il sourit. «*Quel peut bien être le sens d'un truc pareil? C'est pour faire plaisir à Ottawa et à Québec en même temps. Ce n'est pas vrai! Spontanément, tous les Français sont amoureux du Québec francophone.*» Il va tout de suite plus loin. «*Par conséquent, vous savez comme moi que les preuves d'amour, ça ne se maîtrise pas. Vous en avez eu un illustrissime exemple avec le général de Gaulle.*» Mélenchon évoque le «Vive le Québec libre». «*Il n'était pas parti pour vous dire ça. Et ça a été plus fort que lui. Voilà: il faut mettre les choses à leur place.*»

La francophonie plutôt que l'Europe

L'Europe, dit-il, se dirige tout droit vers un échec. «*On a pris la méthode la plus absurde qui soit, dès que le libéralisme s'est imposé.* [...] *On a dit: "Vous êtes tous dedans et vous êtes obligés d'être dans une compétition accrue." On n'a jamais vu un truc pareil: réunir des gens pour qu'ils s'affrontent plus violemment. Car c'est ce qui se passe, avec interdiction d'harmonisations sociales et d'harmonisations fiscales.*»

L'échec de l'Europe est tout d'abord moral, avec «*l'affaire des réfugiés*», «*l'explosion de la pauvreté*». L'échec est aussi politique: «*aucune volonté commune n'apparaît*». Puis l'échec est économique: «*l'Europe est devenue une zone d'appauvrissement*».

Dans cette perspective, Mélenchon veut explorer l'idée que la francophonie pourrait devenir un espace politique. «*Les relations réelles sont-elles seulement matérielles, marquées par des contrats sociaux tels que la relation de travail? Ou sont-elles aussi culturelles? Ma singularité est que je pense que les relations culturelles sont premières, ce c'est à travers elles que les relations sociales se construisent.*»

L'Europe est à devenir un poison violent ordinaire du monde, selon Mélenchon. «*Il y a une sorte d'arrogance post-coloniale qui décidément ne lâchera jamais les Européens. Ils se sentent en droit de faire la leçon à tout le monde, sans tenir compte du fait que le monde a changé.*» D'ailleurs, dit-il, «*vous en avez eu une petite démonstration* [en mars] *avec M^{me} [Marine] Le Pen, qui est venue vous expliquer comment il fallait faire. Au-delà même de ce qu'elle raconte, c'est l'attitude qui est incroyable.* [...] *Il faut faire l'inverse. Regarder ce que les gens font.*»

Il n'aime pas la tendance à l'enfermement identitaire. Heureusement, dit-il, «*vous n'êtes pas en train de croupir dans cette idée de déchéance de la nationalité* [le gouvernement Trudeau a abrogé la loi conservatrice en février], *ni de cette folie de l'identité, de la religion*».

Libre-échange et inquiétudes

Cette visite éclair au Québec est l'occasion de discuter des problèmes qui couvent derrière des accords de libre-échange avec l'Europe. L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne lui apparaît inquiétant. Il s'agit «*de l'inconnu absolu*». Heureusement, dit-il, la classe politique commence à en être un peu mieux informée, à s'en inquiéter.

Son programme politique s'oppose à pareil traité. «*Vous savez qu'une des ruses de cette bureaucratie sans visage qu'est la Commission européenne est de changer sans arrêt le nom des objets qui sont mis sur la table. Elle finit de rendre le débat impossible parce que déjà c'est écrit dans une langue qui ne parle pas au commun des mortels. C'est la langue sacrée de la religion libérale, vue par l'Europe.*» Il observe que ces tractations ont changé de nom tous les six mois. «*Cela a été négocié dans une obscurité opaque.* [...] *Jusqu'en 2014, il n'y avait aucun document qui circulait. C'est une chose inouïe!*»

Or les documents du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTC) et ceux de l'AECG circuleront au moment de la campagne présidentielle, regrette Mélenchon. Cette année 2017 ne lui semble pas du tout un bon moment pour discuter de nouveaux traités complexes qu'il critique par ailleurs sur la base d'un constat d'échec de l'Union européenne.

Au Québec, il doit rencontrer à ce sujet le mouvement syndical, des représentants du Parti québécois, du Nouveau Parti démocratique et de Québec solidaire. Pour le reste, il répète être ici pour apprendre et écouter.

Les États-Unis? Il admire Bernie Sanders, mais affirme que sa détestation de l'arrogance de ce pays l'a longtemps empêché de voir la révolte qui y couvait. Hillary Clinton lui apparaît comme un des derniers avatars d'un monde voué à la destruction de tout idéal socialiste, comme l'était auparavant un Tony Blair.

Avec Guy Taillefer
Le Devoir

Samedi, Jean-Luc Mélenchon présente à la Grande Bibliothèque une conférence avec Gabriel Nadeau-Dubois.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com